

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne
CANADA ET ETATS-UNIS \$5 00
UNION POSTALE 8 00

Edition hebdomadaire
CANADA \$2 00
ETATS-UNIS 2 50
UNION POSTALE 3 00

Directeur : HENRI BOURASSA.

COMMENT NOUS
AVONS GRANDI

Un journal de Chicoutimi, le *Progrès du Saguenay*, signalait dans un numéro récent l'approche du 87^e anniversaire de mariage d'un ménage canadien-français de la région, celui de Thomas Pearson, dont la progéniture compte aujourd'hui 186 descendants en ligne directe. Il n'y a pas un an mourait à Ottawa une femme canadienne-française laissant 234 descendants, enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Ce sont là des cas assez extraordinaires. Mais il n'y a que de regarder autour de soi, à comparer les familles canadiennes-françaises ordinaires aux familles anglaises, irlandaises ou écossaises vivant soit dans nos villes, soit dans nos campagnes, pour se convaincre de la prodigieuse vitalité, de la fécondité puissante de notre race, par rapport à celle de ses voisines.

Un confrencier de renom, le R. P. Louis Lande, dans une réunion à la salle des Chevaliers de Colomb, rue Sherbrooke, demain soir, parlera de la *revanche des berceaux*. La publication toute récente du quatrième *Annuaire statistique* du Québec donne à ce sujet une actualité immédiate et souligne l'étonnant accroissement naturel des Canadiens français. Il ne sera peut-être pas inopportun d'y insister brièvement, d'après ce dernier ouvrage.

En 1665, la population blanche totale de la Nouvelle-France était, selon le recensement du temps, de 3,215 âmes. Il y a deux siècles à peine, elle était de 22,530, grossie par une immigration assez suivie des différentes provinces de France. Vers la cession de la Nouvelle-France aux Anglais, en 1763, pour être précis, il y avait ici 69,810 âmes, dont 65,000 à peu près étaient des Canadiens français. Ce grain de sénévé a donné, en un siècle et demi, au Québec une population d'origine française de 1,605,339 âmes (recensement de 1911), et, à tout le Canada, un groupe français de plus de deux millions (exactement 2,054,890). Or cet arbre majestueux a grandi malgré la tempête et sans aucun secours extérieur. En un siècle et demi, il a atteint une proportion trente-deux fois plus considérable que celle qu'il avait à ses modestes origines. Et, en soixante ans, la population française du Québec a passé de 668,528 (en 1851) à 1,605,339 (en 1911), malgré une très forte émigration hors du Québec et aux Etats-Unis.

Un temps, des éléments étrangers ont pris une place proportionnellement grandissante dans notre province. Notre croissance, toutefois, a paru à la longue les gêner; ainsi l'élément anglophone qui, en 1851, comptait 258 habitants sur 1000 citoyens du Québec, alors que nous en avions 752, en a aujourd'hui 159 par mille, tandis que nous en avons 805. Lentement, nous voyons le Québec, pour déborder au dehors.

C'est que peu de races sont aussi fécondes que la canadienne-française. Nous avions, en 1913, 379 naissances par groupe de 10,000 âmes, contre 242 dans l'Ontario. C'est à peu près la moyenne annuelle, depuis vingt ans, si nous en croyons les statistiques de l'*Annuaire* du Québec. Elle fut plus considérable, pendant des décades précédentes. Ainsi, pour la période décennale 1860-1870, où la moyenne annuelle des naissances touche 450 par 10,000 de population dans la province, chez les catholiques seulement.

Quoi qu'il en soit, et à cause de la présence d'une grande majorité canadienne-française dans notre province, le taux de la natalité est à l'heure présente, chez nous, encore plus élevé que dans la plupart des pays européens et américains. Pour chaque groupe de 1000 habitants, le nombre moyen des enfants viables nés chaque année, d'après le recensement de 1911, dans la province de Québec, est de 38.1; il était de 24.8 en France, de 29.9 en Belgique, de 34 en Angleterre et dans le Pays de Galles, de 37.8 en Prusse. La Serbie et la Russie sont les deux seuls pays d'Europe qui nous dépassent sensiblement. Les Etats de la Nouvelle-Angleterre oscillent, eux, de 21 à 24 par mille.

La mortalité infantile, cependant, pratique de larges coupes dans notre population et l'empêche de s'accroître comme elle le devrait, aussi rapidement qu'il le faudrait, si nous voulons ne pas nous laisser dépasser par les groupes d'autres langues qui nous entourent et peuvent compter, pour s'enfler, sur l'apport d'une immigration nombreuse, qui les a déjà fort grossis. Ainsi de 1000 enfants qui naissent chez nous, nous en perdons 153, tandis que l'Ontario, lui, n'en perd que 102, et la Nouvelle-Ecosse, 113; la France, de son côté, n'en perd que 78, et la Nouvelle-Zélande, 50. Les Etats-Unis, la Belgique, l'Autriche et la Roumanie, dès avant la guerre, avaient un coefficient de mortalité infantile plus élevé que le nôtre. Mais nous ne saurions tirer de là bien de la consolation. Nous devons réagir.

Malgré la mortalité infantile, toutefois, il reste que l'excédent des naissances sur les décès, dans notre province, est tel que nous sommes une de celles qui, dans l'univers, progressent le plus, par le seul accroissement naturel de sa population.

Ainsi, tandis que, pendant une période quinquennale récente, notre province avait un excédent de naissances sur les décès de 20.6 par mille, ce taux n'était que de 11 pour l'Ontario, de 10.4 pour l'Angleterre, de 7.8 pour la Belgique, de rien du tout pour la France, — où le chiffre total de la population diminue d'une année à l'autre, depuis assez longtemps avant la guerre.

Ces quelques statistiques, pour incomplètes qu'elles soient, laissent malgré tout apercevoir comment il se fait que nous sommes aujourd'hui si nombreux et que nous formons un groupe compact dans un pays peuplé de gens d'origines si différentes. Elles permettent également de saisir certains aspects, inquiétants pour nous, de notre situation présente, de voir les fissures par où s'échappent des vies que nous avons le devoir de ménager et de sauver. D'autres l'ont dit, mais on ne saurait trop le répéter: il faut de toute nécessité parer au fléchissement sensible de la natalité, dans nos villes et nos cités, par la préservation des vies des nouveaux-nés. Des médecins, des hygiénistes, des conférenciers et des publicistes canadiens-français ont signalé le péril, ils ont lancé toute une campagne dont le *Devoir* a maintes fois signalé les progrès; elle gagnerait d'intéresser non seulement quelques petits groupes de notre race, mais surtout nos gouvernants et tous nos dirigeants.

Nous nous sommes jusqu'ici développés, nous avons grandi très vite, étonnamment vite. Cela ne suffit pas. Le passé fut heureux, mais il faut préparer l'avenir. Et comment y réussirions-nous si nous ne commençons par épargner chaque année des milliers et des milliers de vies précieuses, à peine allumées qu'elles s'éteignent? Il y a la revanche des berceaux; elle fut glorieuse, elle le reste. Empêchons aussi que les maladies infantiles ne fassent dans nos familles de trop larges vides, — ils seront toujours trop nombreux. Armons-nous de science, disputons à la mort, sauvons à la vie les tout jeunes, à l'heure surtout où des milliers de leurs frères aînés vont expirer prématurément sur des terres lointaines.

Georges PELLETIER.

Juifs et protestants

Le synode anglican de Montréal vient d'affirmer de nouveau que sa confession veut maintenir le caractère "chrétien" des écoles protestantes et suggère la constitution d'écoles juives distinctes. Il y a longtemps déjà que nous avons indiqué que le conflit entre juifs et protestants, au sujet de la direction des écoles dissidentes, serait la prochaine et grosse question scolaire.

Les Juifs sont à la veille d'avoir, dans les écoles dissidentes, la majorité des élèves.

Une revue nouvelle

M. l'abbé Maheux, qui vient de compléter à Paris de brillantes études, devient professeur de rhétorique au séminaire de Québec. La revue ajoute que cette nomination permettrait à M. l'abbé Camille Roy le distingué critique littéraire, de prendre la direction d'une grande revue universitaire qui paraîtrait en septembre et où viendrait se fondre une ou deux publications existantes.

D'ailleurs, nous souhaitons à la nouvelle revue, succès et prospérité.

CHRONIQUE D'OTTAWA

LA FERMETURE DES 9, 10 ET 11 FÉVRIER

Tous les petits magasins, sauf les marchands de journaux devront fermer, comme les grands —
Pas de chauffage au bois non plus qu'au pétrole.
— Des temples fermés samedi et lundi.

Ottawa, 6 février.

Il n'est question que du combustible aujourd'hui, et de la halte de trois jours que le contrôleur, appuyé par le gouvernement, impose au public industriel et commercial. Le premier mouvement de surprise passé on a commencé de toutes parts à protester et les marchands détaillants, plus nombreux que les industriels, ont été aussi les plus tapageurs. Cependant, on annonce ce soir qu'ils sont au moins passés et se rangent maintenant derrière le contrôleur pour inviter leurs collègues des autres parties du pays à obtempérer comme eux, "loyalement", selon le mot mis à la mode par le contrôleur-adjoint, M. Peterson. Entre-temps, on remarque avec amusement que ce dernier prend acte de la note du *Devoir* à l'effet que cette mesure est imposée plus ou moins directement par Washington, "notre vraie capitale", et qu'il s'efforce de prouver qu'elle est dépourvue de fondement.

PAS DE CHAUFFAGE AU BOIS.

A propos de charbon, il est bon de savoir que M. Peterson a exprimé aujourd'hui le regret d'avoir employé ce mot au lieu du terme générique "combustible". Certains marchands lui ont dit: "Nous ne serons pas tenus de fermer nos portes puisque nous nous chauffons au bois." Ce ne serait pas juste pour vos voisins qui se servent de charbon, a répondu le contrôleur-adjoint, et vous devez savoir qu'aux Etats-Unis ce n'est pas seulement le charbon que l'on a défendu mais tout combustible: c'est ainsi qu'il faut comprendre l'esprit de la loi qui repose essentiellement sur la loyauté de chacun à se conformer à l'injonction des autorités. Ainsi, samedi, dimanche et lundi, pas de chauffage au bois ni même au pétrole, dans les établissements industriels et commerciaux.

Mais il y a le cas des petits magasins dont le propriétaire demeure à côté ou au-dessus de sa boutique; il faut bien qu'il chauffe le reste de la maison et le magasin se trouve chauffé comme d'habitude de sorte qu'il paraît inconcevable de refuser l'entrée aux clients et de condamner la porte. C'est ce qu'ont compris les autorités qui annoncent que les marchands de bonbons, etc., qui vendent des journaux sont considérés comme *neustandards* et de ce fait sont exemptés, c'est-à-dire qu'ils pourront rester ouverts les trois jours.

LES MAGASINS DE DETAIL

Les autres magasins de détail devront cependant fermer pendant ces trois jours et voilà tout. Que si l'on prétend qu'il n'en résultera dans tel cas particulier aucune économie de charbon le contrôleur s'en bat l'œil, pour employer une expression familière; c'est dans l'ensemble qu'il essaie d'obtenir un résultat et la pelletée de charbon ou la brassée de bois de l'un ou de l'autre ne lui chaut rien; c'est le cas de le dire. Beaucoup de petits commerçants trouveront cet arrangement illogique et inutile et ils auront probablement raison mais ils feront mieux de se conformer à la loi qui est dure, mais qui est la loi. Ces conclusions découlent d'une entrevue que j'ai eue aujourd'hui entre l'association des marchands détaillants et M. Peterson. Celui-ci a admis par exemple que ceux qui se chauffent au bois pourraient rester ouverts au commerce en l'état actuel de l'arrêté ministériel. "Mais je vais le faire amender", a ajouté le contrôleur-adjoint, de façon à ce qu'il se lise "combustible" au lieu de charbon, autrement il y aurait injustice envers ceux qui se conformeraient à l'esprit de la loi." C'est fait, du reste.

Il a été question de deux endroits de l'Ontario, Windsor et Wallaceburg, qui utilisent le gaz naturel pour fine de chauffage. Ceux-ci ne dépendent pas de charbon, a-t-on fait remarquer au contrôleur, et par conséquent ils devraient pouvoir garder leurs magasins ouverts. Même réponse négative que précédemment: le principe, c'est que les magasins soient fermés, qu'ils se chauffent avec de la gazette s'ils le veulent. Peut-être certains marchands de Windsor où l'on se sert de gaz pourraient-ils bénéficier d'une exception; mais le contrôleur leur a fait demander de se conformer comme les autres afin de lui éviter l'ennuï d'un amendement spécial à leur intention, ce qui pourrait être différemment interprété et pourrait amener des complications.

M. Watters, secrétaire de l'association, a suggéré que l'on choisît plutôt dimanche, lundi et mardi, afin de conserver l'afflux de commerce du samedi; mais M. Peterson s'y est encore opposé, disant que les gens en seront quittes pour faire leurs achats le vendredi et que si l'on fermait les industries le samedi et les magasins le mardi, il en résulterait un mélange dans lequel on ne se comprendrait jamais. On a

fait pour le mieux, dit-il, et le plus simple est de se conformer loyalement à l'injonction des autorités.

LES ECOLES D'OTTAWA.

Les écoles séparées sont obligées de fermer leurs portes jeudi faute de charbon, et certaines démarches ont été faites auprès des autorités religieuses catholiques et protestantes pour leur demander de fermer complètement les églises, pendant les journées de samedi et de lundi.

On espère ne pas être obligé d'en venir là, dans les églises catholiques qui sont tout le temps à la disposition des fidèles; mais il n'en est pas nécessairement de même des temples protestants qu'on n'ouvre au public que le dimanche. On y a pris facilement des mesures pour en tenir plusieurs fermées pendant que les offices auront lieu conjointement dans une autre.

On assure qu'à Hull de nombreuses maisons sont privées de feu et que les petits enfants pleurent de froid tandis que les personnes âgées restent au lit pour conserver la chaleur. Il y a du bois de chauffage en abondance de long de la Gatineau mais on manque de wagons pour le transporter. A l'hôtel de ville on brûle depuis plusieurs jours du bois à 10 et 12 piastres la corde, à l'hôpital du Sacré-Coeur on n'a plus de coke que pour deux ou trois jours. Le froid diminue au moment où nous écrivons et tout le monde, ici, espère que la situation va s'améliorer par suite de l'adoucissement de la saison et du décongestionnement des voies ferrées qui en résultera; mais de toutes façons il faudra fermer samedi, dimanche et lundi prochains.

Ernest BILODEAU.

BLOC - NOTES

Mauvaise presse

Sir F. E. Smith a décidément une mauvaise presse. Après la *Westminster Gazette*, voici le *Daily News* qui le dénonce comme un indiscret, comme un monsieur qui, en fait, s'est tout droit assis dans les plats, et qui demande combien de temps le peuple anglais tolérera les actes d'envoyés de ce type.

Pour l'enseignement bilingue

Le premier congrès de la Fédération catholique des sociétés franco-américaines, qui vient de se tenir à Pittsburgh, Mass., et qui réunissait des délégués de la Brigade des Volontaires franco-américains, de l'Association canado-américaine, de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, des Forestiers Franco-Américains et des Chevaliers Jacques-Cartier, a voulu, tout en protestant de son respect pour la langue anglaise, réaffirmer "son indéfectible attachement à la langue française" et déclarer que "l'Instruction bilingue pour les petits Franco-Américains est un fait nécessaire qui s'impose." Elle a fait en même temps une déclaration très explicite en faveur de l'enseignement supérieur et lancé une souscription de \$50,000 au bénéfice du collège franco-américain de Worcester, Mass.

Les derniers événements ont fait toucher du doigt aux plus sceptiques l'énorme avantage que constitue pour les Franco-Américains la connaissance raisonnée du français et de l'anglais.

Après une visite aux écoles

Il y a quinze jours, M. François Veulliot visitait les écoles catholiques françaises d'Ottawa. On lui faisait, sur place et en termes rapides, l'historique des luttes scolaires. Son émotion fut, nous dit-on, visible. Elle vient de s'exprimer dans un discours prononcé mardi soir à Ottawa, et dont le *Droit*, sous la signature de son rédacteur en chef, M. Foisy, souligne quelques passages.

"Si l'on veut de notre temps, dit l'orateur, en parlant de Louis Veulliot, avec quelle ardeur et quel amour n'aurait-il pas épousé votre cause, n'aurait-il pas mis à la défense de la liberté d'enseignement catholique en Ontario, toute sa vigueur et toute sa sincérité, puisque nous n'étions pas seulement des catholiques, mais des frères, par la langue, la race et le sang?"

Et plus loin, cet engagement personnel, explicite: "Permettez-moi de vous dire que je suis avec vous dans vos luttes, que je vous comprends, que je vous aiderai de toutes mes forces, car je dois être avec vous comme catholique et comme Français." Plus loin encore, ces paroles qu'il faut retenir:

A LA LÉGISLATURE

NOTRE ENSEIGNEMENT PUBLIC

MM. FRANCOEUR ET SAUVE REPONDENT A M. BOUCHARD
— LA FORMATION CLASSIQUE ET M. SAUVE — REFORMES
NECESSAIRES — M. DECARIE PREND PART AU DEBAT
— M. BOUCHARD LE CLOT

PAR LOUIS DUPIRE.

Québec, le 6 janvier 1918.

Cet après-midi, reprise du débat sur l'Instruction publique. On s'en souvient, M. Francoeur avait proposé l'ajournement; c'est lui qui a recommencé la discussion d'un ton modéré. Il a répondu, sur certains points, aux critiques du député de Saint-Hyacinthe et a insisté par ailleurs sur l'augmentation du nombre des inspecteurs d'école. C'était donner raison au chef de l'opposition. Celui-ci, dans sa réplique, n'a pas manqué de faire ressortir ce point quand il a succédé à M. Francoeur.

Le chef de l'opposition a été remplacé par le secrétaire de la province qui, on le sait, est en même temps chargé de la surveillance de l'Instruction publique. Celui-ci a défendu le système en usage. M. Beaudry devait parler cet après-midi, ainsi que nous l'annoncions hier; mais à cause d'une légère indisposition, il n'a pu assister qu'à une partie de la discussion.

M. Bouchard a clos le débat en essayant, comme on le verra plus bas, de réfuter les arguments des adversaires de sa réforme. Et ainsi s'est clos un débat qui, si l'attention ne se trouvait éparpillée sur une foule de sujets, aurait été intéressant. Il a été suivi très attentivement par l'inspecteur général des écoles catholiques qui, pas un instant, n'a quitté le parquet de la Chambre.

Signalons, en dehors du parlement, une réunion de presque tous les députés fédéraux de la province tenue aujourd'hui à Québec. On notait parmi les principaux: MM. Rodolphe Lemieux, Jacques Bureau, Ernest Lapointe, Lucien Cannon, Jos. Archambault, L.-A. Lapointe, Pierre Casgrain, le major Vien, M. Fourrier, député de Bellechasse, Deslauriers, de Sainte-Marie. Enfin ils y étaient tous ou presque. Que se passe-t-il? Nous n'en savons rien. L'explication officielle que nous avons reçue c'est que l'on prépare le travail de la prochaine session.

Le débat sur l'Instruction publique

Le député de Lotbinière félicite d'abord son collègue de Saint-Hyacinthe d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question de l'Instruction publique, la plus digne de considération.

Elle est, dit-il, au-dessus du domaine politique; il faut l'étudier sans passion et sans préjugé. M. Francoeur regrette que certains gens manifestent une mentalité qui qualifie de camouflage religieux et politique, qui les porte à imputer des motifs à tous ceux qui discutent les questions publiques, surtout l'Instruction publique. C'est à cause de cette regrettable mentalité qu'on en est rendu, en certains quartiers, à éprouver de la gêne quand on parle d'éducation.

Après avoir résumé le programme suggéré par M. Bouchard pour améliorer notre système d'enseignement, l'orateur dit qu'il est bon de rappeler les débuts de l'Instruction publique dans notre province.

Pendant tout près d'un siècle après la cession, dit-il, on a discuté un projet d'enseignement populaire dans la province de Québec, avant que les Canadiens français acceptassent un système qui fut favorable au maintien de leur langue et de leur religion. Seuls, quelques couvents et collèges donneront pendant ce siècle l'éducation à quelques enfants privilégiés des familles à l'aise. Et encore fallait-il étudier dans des manuscrits, puisque toute importation de France était interdite.

C'est en 1846 que fut sanctionnée la loi qui servit de base à celle de l'Instruction publique d'aujourd'hui. A vrai dire, ce n'est qu'après la Confédération, que notre système éducatif fonctionna régulièrement et sans entraves.

Résumons brièvement les progrès accomplis depuis cette date dans le nombre d'établissements d'enseignements, d'instituteurs et d'institutrices, ainsi que dans notre enseignement lui-même.

Il y avait en 1867, 3,907 écoles primaires, tandis qu'en 1916, on en comptait 7,288. Le nombre des élèves était de 4,436 en 1916, de 17,284. On avait 212,837 élèves, alors qu'en 1916, le nombre en était de 490,718.

En 1916, le nombre total des enfants en âge de fréquenter les écoles était de 543,873; celui des enrôlés, de 464,447. L'assistance moyenne

"Où, mes chers amis, quand je retournerai dans mon pays, quand je rendrai compte de ma mission, je dirai qu'ici, en Ontario, un rameau vivace de la vieille France lutte et souffre pour demeurer ce que la Providence et nous l'avons fait, et soyez assurés que la France entendra ma voix, qu'elle mettra au nombre de ses réclammations d'après-guerre, la cause des petits français de l'Ontario."

O. H.

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TÉLÉPHONES :

ADMINISTRATION: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

était de 85.39 pour cent, dans les écoles primaires, élémentaires, modèles et académiques. Le gouvernement donnait, en 1867, 825,762 tandis qu'en 1916, il accordait 81,882,838. La contribution des contribuables était alors de \$1,313,149; en 1916, elle était de \$10,533,769.

M. Francoeur passe ensuite en revue les divers articles du programme de M. Bouchard et donne son opinion sur l'opportunité de les accepter ou de les ignorer.

La fréquentation scolaire

C'est d'abord la loi de la fréquentation scolaire. Le temps n'est pas arrivé, dit le député de Lotbinière, d'imposer une loi d'Instruction obligatoire dans la province de Québec, la seule à n'en pas avoir; dans le moment nous qui est à la tête de toutes les autres provinces, à l'exception de la Colombie Anglaise, au point de vue de l'assistance moyenne dans les écoles.

Si on consulte "The Canada Year Book", 1916-17, on constate que le pourcentage de fréquentation des écoles se répartit comme suit : Ile du Prince-Edouard, 61.79; Nouvelle-Ecosse, 63.4; Nouveau-Brunswick, 65.98; Ontario, 64.56; Manitoba, 64.1; Saskatchewan, 58.70; Alberta, 60.75; Colombie-Anglaise, 73.69; Québec, 77.73.

Comme on le voit, des huit provinces où l'enseignement est obligatoire, seule la Colombie-Anglaise a une moyenne de fréquentation scolaire supérieure à celle de Québec. La fréquentation scolaire pour notre province dépasse la moyenne du Dominion qui est de 68.39. Si l'on examine maintenant la situation dans les écoles modèles, les académiques et les collèges classiques dans Québec, on trouve qu'en 1915, la moyenne était de 83.68 et de 84.47.

On peut comparer la fréquentation de nos académies à celle des "high schools" dans l'Ontario qui était, en 1916, de 61.22.

Dans les campagnes, l'assistance est généralement bonne. Dans les cas de nécessité absolue seulement les cultivateurs retiennent les enfants au foyer pour les aider aux travaux agricoles. Il n'y a donc pas lieu d'imposer à nos populations rurales une loi de fréquentation scolaire obligatoire. Dans les villes, il arrive, à cause des multiples attraites de l'extérieur que des enfants ne fréquentent pas la classe entre 10 et 14 ans. Une loi comme celle proposée par le député de St-Hyacinthe pourrait peut-être s'appliquer à ces cas, permettant aux commissaires d'écoles ou aux syndics des grands villages, des villes et des cités, de décréter la fréquentation scolaire obligatoire.

L'uniformité des livres

Quant à l'uniformité des livres, M. Francoeur croit qu'on doit continuer la politique du gouvernement en favorisant la rédaction de nouveaux livres où la méthode concentrique serait appliquée pour les élèves de troisième année du cours élémentaire. Actuellement les deux parties de "Mon premier livre" sont parcourues dans l'espace de deux ans par les élèves. Le gouvernement pourrait organiser un concours pour la rédaction de ce nouveau volume et le comité catholique serait appelé à décider. M. Francoeur conseillait encore que "Mon premier livre", de même que l'autre, qui l'on pourrait appeler "Les éléments scolaires", soient vendus au prix de revient aux commissaires d'écoles qui en feraient la demande. Le département de l'Instruction publique retiendrait les sommes dues sur l'octroi de chaque municipalité et celles-ci se rembourseraient auprès des contribuables. De cette façon, il y aurait économie, et les parents verraient à ce que les enfants ne gaspillent pas les livres, comme il arrive trop souvent quand on les leur donne. D'ailleurs, "Mon premier livre" peut se vendre cinq sous l'exemplaire et "Les éléments scolaires" pourraient se détailler à dix sous la copie.

Rien n'empêcherait que plus tard, l'on rédigeât aussi un autre manuel pour le deuxième degré du cours élémentaire, la quatrième année, d'après la même méthode, décrétant ainsi l'uniformité à l'école primaire élémentaire.

"La multiplicité des livres d'écoles cause des préjudices dans les villes surtout, et ce sont les classes ouvrières qui en souffrent le plus. Dans les campagnes, elle a quelques inconvénients auxquels il est plus facile de remédier."

Les certificats d'étude

Le comité catholique a un peu retardé à décider au sujet des certificats d'étude. Dès 1911, les inspecteurs d'écoles réunis en congrès ont exprimé des vœux à l'effet de créer une organisation pour décerner ces certificats. C'est une réforme qui s'impose; elle est désirable pour

encourager les enfants à fréquenter l'école plus longtemps et pour leur offrir par le fait même un but à atteindre. Ce certificat s'impose d'autant plus que la loi oblige tous ceux qui désirent occuper des charges publiques à posséder une certaine instruction. Pas un chef de famille ne voudrait voir son enfant quitter l'école avant qu'il n'ait acquis son certificat.

M. Francoeur ne voit pas la nécessité de cette coordination de l'enseignement préconisée par M. Bouchard. Il croit que si le programme actuel est bien appliqué et si les inspecteurs voient bien à ce qu'on suive à la lettre, on aura une bonne coordination. Nous avons tous les éléments nécessaires à cette fin.

Les académies commerciales, les écoles spéciales, techniques, polytechniques, de Hautes Etudes, forestières, d'arpentage, et autres, suffisent pour les besoins actuels. Il n'y a donc pas lieu d'établir des collèges publics et d'externats gratuits.

Le député de Lotbinière ne croit pas à la gratuité de l'enseignement. Cette réforme est un leurre. Il faut toujours que quelqu'un paye.

Au Conseil de l'Instruction publique

Quant à la démocratisation du Conseil de l'Instruction publique, M. Francoeur croit qu'on pourrait faire quelques suggestions. Il désire que le comité catholique nomme un sous-comité permanent composé de cinq membres auxquels le gouvernement en adjoindrait quatre autres qui seraient, par exemple, deux députés de la droite et deux de la gauche. Toutes les questions demandant une étude un peu prolongée seraient soumises à ce sous-comité qui se réunirait suivant les besoins.

Les décisions de ce sous-comité seraient ensuite présentées à l'approbation du comité catholique, à une séance régulière, qui pourrait les rejeter sur un vote des trois quarts des membres présents. Les membres du gouvernement seraient nommés pour le temps d'une législature.

Le député de Lotbinière termine en répétant l'affirmation de M. Bouchard, qu'il ne s'agit pas de réformes radicales, mais des moyens d'améliorer notre système d'enseignement.

M. SAUVE

Après avoir félicité M. Francoeur de la modification des opinions jadis radicales et de ses judicieuses remarques sur une meilleure inspection scolaire, M. Sauvé prononce le discours suivant:

Je félicite sincèrement l'hon. député de Saint-Hyacinthe du ton et de l'ampleur qu'il a su donner à son discours à l'appui de la motion qu'il a mise devant la Chambre. Si je ne puis accepter toutes les conclusions qu'il a tirées des faits qu'il a énumérés, il est de mon devoir de déclarer que j'appuie certains points qu'il a judicieusement développés. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'il importe de critiquer tout ce que préconise un adversaire politique. Les discours du député de Saint-Hyacinthe embrassent beaucoup, peut-être trop de points de vue à la fois. Aussi n'entreprendrai-je pas de le toucher tout ce qu'il a dit. La question de l'éducation est des plus délicates et difficiles; on ne devrait, disait M. G.-A. Nantel, y toucher qu'après de longues et consciencieuses études, car elle est appelée à régler la vie des nations et à décider de leurs destinées. Michelet en baissant le front d'un enfant fut étreint d'une forte émotion, car dit-il, je sentais profondément qu'en lui j'embranchais les générations à venir.

Notre régime scolaire

L'hon. député de Saint-Hyacinthe a démontré que notre organisation scolaire souffre de lacunes et ne répond pas surtout aux besoins nouveaux. C'est ce que je soutiens depuis quelques années. Je l'ai dit dans la "Revue Canadienne" de 1905 et depuis dans cette Chambre. Je l'ai démontré, l'autre jour, quant à ce qui concerne notre inspection scolaire et au manque de méthode, d'après de notre éducation et le gardien toujours éveillé de nos traditions. Je parle ainsi non seulement comme catholique convaincu, mais

(Suite à la deuxième page) 7

Où acheter demain

Notre-Dame de Lourdes, un service anniversaire pour le repos de l'âme de Louis J. A. Surveyer, marchand, de Montréal, décédé le 9 février 1917. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CALENDRIER

DEMAIN, VENDREDI, 8 FEVRIER 1918
S. JEAN DE MATHA, CONFESSEUR

Lever du soleil, 7 heures 12.
Coucher du soleil, 5 heures 18.
Lever de la lune, 5 heures 12.
Coucher de la lune, 1 heure 58.
Nouvelle lune, le 11, à 5 heures 11 minutes du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET PLUS FROID

MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum... 15
Même date l'an dernier... 28
Aujourd'hui minimum... 0
Même date l'an dernier... 12

BAROMETRE

8 heures a.m., 30.00 : 11 heures a.m., 30.02 : 1 heure p.m., 30.03.

LES VICTIMES DU "TUSCANIA"

ON NE CONNAÎT PAS ENCORE LE NOMBRE EXACT DE CEUX QUI SONT DISPARUS. — LES CHIFFRES FOURNIS PAR LES RAPPORTS SONT DE 168 ET DE 267 DISPARUS.

Washington, 7. — Le "Tuscania", de la ligne Anchor, torpillé et coulé par un sous-marin, et qui portait à bord 2,179 officiers et soldats de la 32e division de la garde nationale, est au fond de l'Atlantique septentrional, aujourd'hui, et au moins 162 soldats, probablement un plus grand nombre, ont péri.

Si l'on table sur les chiffres donnés au ministère de la guerre et à la secrétaire d'Etat, il y a 257 disparus : si l'on table sur les chiffres de l'Armada, tels que donnés de bonne heure, aujourd'hui, le nombre des disparus est de 168. Il y a tout lieu d'espérer que le moindre de ces chiffres est le chiffre exact.

Les rapports ne donnent pas de détails indiquant comment le transport qui devait avoir une forte escorte a été victime d'un sous-marin. Au lieu d'être l'inauguration de l'offensive fort annoncée des Allemands contre les troupes et les garnisons américaines, le désastre provient plutôt, c'est plus probable, dit-on, du fait que le navire s'est buté contre un sous-marin.

Les autorités attendent aujourd'hui anxieusement des détails sur la destruction du "Tuscania". On croit que la plupart des 267 disparus ont été sauvés. Les troupes à bord du "Tuscania" comprennent surtout des gardes nationaux de Michigan et du Wisconsin en attaches à la 32e division qui s'entraînait au camp McArthur, au Texas.

La liste des troupes telle que publiée par l'adjutant-général est la suivante : Quartier général et détachement, et compagnies D, E et F du 20e du génie, 107e police militaire, 107e train du génie, 100e escadron aérienne, 108e escadron aérienne, 243e escadron aérienne, détachement 1 et 2 de la 32e division.

Un ministre de la Guerre, il a régné d'abord de la confusion au sujet du 107e. On a finalement établi que le 107e régiment du génie (organisation différente du 107e convoi du génie qui était à bord) n'était pas sur le navire.

D'autres messages reçus par le ministère de la Guerre révèlent qu'environ 600 survivants sont à Larn, en Irlande, et 27 à Isley, en Ecosse. Les autorités anglaises s'efforcent d'assurer le plus grand confort possible aux survivants.

UN BULLETIN DE LONDRES

Londres, 7. — Le bulletin officiel suivant a été publié, de bonne heure, cet après-midi :

Le vapeur "Tuscania", de la ligne Anchor, dont le capitaine est J. L. Henderson, a été torpillé dans la nuit du 5 février, au large de la côte irlandaise, alors qu'il transportait des troupes américaines.

Voici le nombre approximatif des survivants :

Officiers armés américains, 76 ; soldats, 1,355 ; Équipage, officiers, 16 ; matelots, 125.

Passagers, 3 ; non spécifiés, 32. Le nombre total des personnes à bord était de 2,357, le nombre total des survivants est de 2,187. Ce sont des chiffres approximatifs, mais ils sont assez exacts qu'on peut en donner, aujourd'hui.

5,000 OUVRIERS CHOMERONT AUX T-RIVIÈRES

Trois-Rivières, 6. — L'arrêt du contrôle du combustible canadien, M. C. A. Magrath, ordonnant la fermeture des manufactures les 9, 10 et 11 de ce mois pour économiser le charbon, va faire chômer au-delà de 5,000 ouvriers en cette ville.

Toutes les manufactures vont être obligées de fermer leurs portes. Néanmoins dans les intérêts du gouvernement "la fonderie d'acier des Trois-Rivières" a obtenu une permission spéciale de M. J. W. Flavell, président de l'Imperial Munitions Board, de continuer leurs opérations, étant donnée l'urgence qu'il y a de remplir leur contrat de munitions, de même en est-il de la "Three-Rivers Shipyard, Ltd." qui ne se trouvera pas obstruée par cet arrêt.

Les marchands de charbon nous informent qu'ils ne peuvent plus que fournir 50 pour cent des commandes qu'ils reçoivent tous les jours. Heureusement qu'en général les gens en sont approvisionnés pour un autre mois.

UNE CONFÉRENCE À BERLIN

Amsterdam, 7. — Tous les députés allemands ont été appelés à Berlin, pour y tenir une conférence, la semaine prochaine. Au cours de la conférence, on cherchera à obtenir leur opinion sur la formation d'une province germano-bohémienne.

LA PAGE DES DAMES

La lettre de Fadette et la Page des Dames sont forcément remises à samedi.

LOI CONCERNANT LA COUR SUPÉRIEURE

Québec, 7. — Le procureur général donne avis qu'il présentera demain une loi relative à la constitution de la Cour supérieure.

On croit que par cette loi le procureur général pourra au paiement du traitement de cinq nouveaux juges, qui seront nommés par le gouvernement fédéral dans le district de Québec et de Montréal.

D'après un amendement à la loi de chasse dans la province de Québec qui sera soumis à la Chambre par M. H. Mercier, la chasse au rat musqué ne sera plus permise que quinze jours par année.

L'ARTILLERIE NE LANGUIT PAS

LES CANONS TONNENT AU FRONT FRANÇAIS ET CHEZ L'ENNEMI. INCURSION REPOUSSEE ET RECONNAISSANCE EFFECTIVE.

Paris, 7. — Bulletin officiel de cet après-midi :

L'artillerie, des deux côtés, a été particulièrement active sur le front au nord de l'Aisne, dans la région de Chavignon de Bary et de Filain, sur la rive droite de la Meuse, dans le secteur entre Samogneux et la cote 344, et dans le voisinage de Hartmannsweilerkopf. Nous avons repoussé des détachements allemands qui ont tenté d'approcher de petits postes français, au nord-est de Braye-en-Laonnais, dans la région du bois de Mortier.

En Champagne, les Français ont effectué une incursion fructueuse contre les tranchées allemandes, à l'est du Téton. En Alsace, après une violente préparation d'artillerie, les Allemands ont vainement tenté de pénétrer dans les tranchées françaises, à deux points, dans le voisinage de Banholz.

Hier matin, les canons antiaériens ont abattu par leur tir un avion allemand.

SUCCESS ANGLAIS

Londres, 7. — Bulletin officiel d'aujourd'hui :

Des troupes de Liverpool ont fait avec succès une incursion, la nuit dernière, à l'est d'Armentières, capturant plusieurs prisonniers et mitrailleuses. Nos pertes sont légères.

L'artillerie ennemie a montré quelque activité au sud-ouest de Cambrai et au sud de Lens.

LES EFFECTIFS DE NOS DEUX BATAILLONS

Rien de très neuf chez le régiment et le major-général A. W. Wilson, si ce n'est que le conseil militaire d'Ottawa était en conférence chez le premier, et que le second nous a communiqué les statistiques à date sur nos deux régiments montrealais.

En comparant les chiffres qui nous ont été donnés aujourd'hui, on remarque que le 1er Bataillon Québec ne s'est enrichi que de 13 hommes durant la journée d'hier, cependant que le 2ème Bataillon Québec en compte 33 de plus sur son effectif.

La composition de l'un et de l'autre régiment est comme suit :

Les absents sont au nombre de 252 et de 325, soit une diminution de 3 dans le régiment du colonel Piché et une augmentation de 17, dans celui du colonel Daly-Gingras.

Cependant, ces statistiques ne sont pas complètes, car elles ne montrent pas quel est le nombre réel des conscrits de la classe "A" qui se sont rapportés. On dit que plusieurs appartiennent à la classe "C", et qu'ils se sont amenés volontairement sans y être forcés, puis que l'appel ne les concernait pas immédiatement.

MORT DU DR ARTHUR JOYAL

Le Dr Arthur Joyal vient de mourir à sa résidence de la rue Saint-Basile. La mort est venue le surprendre en pleine activité, interrompant ainsi des travaux de recherches scientifiques auxquels il consacrait tous les loisirs que lui laissait sa clientèle. Il étudiait avec un intérêt particulier les maladies chroniques et surtout les maladies de mal nutrition.

Après avoir été reçu docteur en médecine à l'Université Laval, le Dr Joyal fut envoyé en Europe pour y faire des études spéciales. Il fut l'élève de Pasteur et de Charcot, dont il suivait assidûment les cliniques. Après plusieurs années d'études, il revint au Canada et eut une chaire à l'Université Laval de Montréal.

Le Dr Joyal laisse une fille et deux sœurs.

FORTE AMENDE POUR LES COCAÏNOMANES

Arthur Doyle et Joseph Shields, de Toronto, deux cocaïnomanes, ont été arrêtés hier sous l'accusation de faire usage de cette drogue et d'en vendre. Tous deux ont comparu devant le recorder Semple, ce matin. Comme le premier est un récidiviste, il a été condamné à \$500 d'amende et aux frais de la cause ou un an de prison, et le second a été condamné à \$200 d'amende ou six mois de prison. La cocaïne trouvée aux deux endroits a été saisie et sera détruite.

LA PROHIBITION EN 1919

Québec, 7. — Dans le bill des licences qui sera présenté cet après-midi, nous relevons les clauses suivantes :

Nonobstant toute loi à ce contraire, le et après le 1er jour de mai 1919, il ne sera plus émis de licence pour la vente de liqueurs enivrantes, dans cette province, sauf pour ce qui est de la vente du vin pour des fins sacramentelles et de liqueurs enivrantes pour des fins médicales, mécaniques ou industrielles.

Pour ce qui est des licences, le statu quo est maintenu, comme nous le disions hier.

La clause suivante a trait à l'échelle des licences qui sera chargée à ceux qui auront le droit de vendre du vin pour des fins médicales, les autres permises par la loi, tel qu'indiqué dans les clauses suivantes.

Dans les cités, pas plus de six cents dollars, dans les villes, pas plus de cinq cents dollars, dans toutes les autres municipalités, pas plus de trois cents dollars, dans un territoire non organisé, pas plus de deux cents dollars.

La loi pourvoit aussi à l'émission de licences pour les hôtels de tempérance. Le tarif sera le suivant : à Montréal, \$50, dans toute autre municipalité où il existe une licence d'hôtel, \$50, dans les municipalités où il n'existe pas de licence d'hôtel, \$5 par chambre à coucher, pour les villes, \$30 par chambre à coucher, pour les villages de 2,000 ou plus de population, \$250 par chambre à coucher, et \$100 par chambre à coucher dans toute autre municipalité.

Le tarif sera de moitié moindre pour les hôtels de villégiature. Ainsi que nous l'annoncions hier, les licences de bars et d'épicerie restent dans le statu quo jusqu'en 1919.

ON PERMETTRA LE VIN ET LA BIÈRE

A la dernière heure, on nous apprend qu'un député probablement M. Berceville ou M. Francoeur, présentera un amendement à la loi de prohibition exemptant les vins légers et la bière alcoolisée à 5%, cet amendement court risque d'être accepté par la Chambre.

Par un amendement à la loi de licences, on modifie le tarif de la taxe du sou du pauvre.

Le minimum d'un sou disparaît et est remplacé par un minimum de 2 sous pour les billets jusqu'à 35 sous, de 35 à 75 sous la taxe sera de 3 sous, de 75 à \$1.50, 5 sous, de \$1.50 et plus, 10 sous.

Les lieux d'amusement dans les villes de moins de 1,000 ans ne seront pas soumis à cette loi, sauf si on y donne des représentations cinématographiques.

est M. Némèze Garneau, conseiller législatif.

Ottawa, 7. — Le département de la Milice a donné des ordres qui faciliteront la libération des hommes enrôlés en faveur de la loi du service militaire, au détriment de l'agriculture. Il y a plusieurs de ces cas, par exemple, de quelques-uns de ces hommes, du fait de leur enrôlement, ont abandonné des terres. Souvent, par ignorance de la loi ou pour ne pas paraître récalcitrants à offrir leurs services pour l'armée, ils n'ont pas demandé d'exemption.

Les MARCHANDS de JOURNAUX

Ottawa, 7. — (De notre correspondant). — On nous informe officiellement que les magasins de journaux (newstands) pourront rester ouverts samedi, dimanche et lundi en dépit de l'ordre sur l'économie du charbon. On considère comme "newstands" les magasins de bonbons, tabac, etc., qui vendent des journaux.

UNE FEMME AU PROCÈS DE BOLO

Mme LAFARGUE DECLARE QUE L'ACCUSE LUI PRETA 20,000 FRANCS UN JOUR A DE CERTAINES CONDITIONS.

Paris, 7. — La première femme à rendre témoignage dans l'affaire Bolo Pacha a été entendue hier. C'est Mme Marie Lafargue, qui fut pendant un temps l'amie intime d'Abbas Hill, ancien khédive d'Egypte.

Le témoignage de Mme Lafargue a été particulièrement intéressant en ce qu'il a contredit les assertions de Bolo qui a déclaré n'avoir jamais tenu de livres et ne pas s'occuper de son argent. Elle dit que Bolo Pacha lui prêta un jour 20,000 francs, mais à la condition qu'elle lui donnât une hypothèque sur sa propriété et un écrit signé de son père, de ses deux frères et d'elle-même.

De son côté, Bolo ne avait jamais consenti un prêt à Mme Lafargue, car, prétend-il, à l'époque mentionnée il n'avait que 47,000 francs de revenus, d'après un expert financier M. Doyen.

La séance d'hier a été employée presque entièrement à entendre les témoignages identiques de M. Casella, journaliste, et M. Mounthou, rédacteur en chef du "Journal". Tous deux ont fourni avec force détails, les agissements de Bolo Pacha, lors de son voyage en Suisse, ses relations avec l'ancien khédive d'Egypte et l'achat du matériel du "Journal".

LA PROROGATION EST RETARDÉE

(De notre correspondant)

Québec, 7. — Le comité des bills privés a fini son travail ce soir. M. Létourneau, député d'Hochebourg, a présenté les félicitations au président du comité sur le tact et l'habileté avec lesquels il a présidé les séances du comité. M. Francoeur a remercié en quelques paroles aimables.

Les annexions à la ville de Montréal se limitent à celle de Maison-neuve. Ce soir, on a disposé rapidement des bills de Montréal-Nord, Saint-Michel et Verdun. Ils ont tous passé avec quelques amendements.

La réunion des premiers ministres, convoquée par M. Borden, à Ottawa, pour mardi, devait hâter la fin de la session, mais on dit maintenant que le premier ministre, M. Gouin, a pu obtenir un délai de quelques jours, et que la prorogation n'aura pas lieu avant mardi ou mercredi de la semaine prochaine.

CARL EPSTEIN DEVANT LE JUGE SAINT-CYR

Carl Epstein, l'agresseur présumé du commissaire Villeneuve, a subi son examen volontaire, ce matin, devant le juge Saint-Cyr. A la demande de son avocat, le prévenu subira son procès aux assises criminelles du mois de mars.

POUVOIRS DU REGISTRAIRE

CET OFFICIER, DIT M. ANGERS, EST AUTORISÉ A FAIRE COMPARAÎTRE DEVANT LE BUREAU DE REVISION MEDICALE LES CONSCRITS DEJA EXEMPTES. — UN INCIDENT.

A l'ouverture de la séance de ce matin, devant le juge Marchal, Me Angers, le représentant public, a annoncé qu'un arrêté ministériel a été passé, tout récemment, autorisant le registraire à rappeler tout conscrit, en tout temps, devant le bureau médical de révision, en dépit de la décision des juges qui statuent en appel sur les exemptions militaires ou des membres du premier bureau médico-militaire.

Il porte peu qu'un juge d'appel ait placé, sur la preuve des médecins de famille, avant la formation du bureau de révision, un conscrit dans la classe "A", ou que le premier bureau médico-militaire même en ait décidé ainsi.

Le gouvernement a décidé d'en appeler de ses propres décisions. Le juge Marchal a exprimé son étonnement du fait qu'on n'ait pas donné communication aux tribunaux de l'arrêté ministériel en question. Comment un juge peut-il se conformer à cette nouvelle loi, s'il en ignore les dispositions ?

La première application du nouvel arrêté ministériel s'est faite, ce matin, dans le cas d'Onésime Desjardins qui devra aller se faire réexaminer par le bureau de révision, après avoir été exempté par le tribunal d'appel, et mis dans la classe "E".

Me Alban Germain, C.R., son avocat, a obtenu la permission, pour son client, de se faire accompagner de ses médecins de famille. Il ne pourra en résultat que du bien, a dit M. Marchal, si l'on considère que pratiquement tous les certificats des médecins civils ont été corroborés par le bureau de révision, à l'encontre de ceux du premier bureau médico-militaire.

Me Toussaint Brosseau, représentant public devant le juge Archer, n'aime guère à ce que les journaux critiquent les autorités militaires. Il a voulu prendre un journaliste à partie, ce matin, mais le juge Archer a vite fait de l'interrompre, en disant que le tribunal en avait assez de juger les causes d'exemption.

Les juges Guérin et Lane ont dit que les autorités militaires se rendent ridicules, en interjetant l'appel contre l'exemption de certains conscrits dont les motifs d'exemption étaient évidents.

Le juge Marchal aurait pu faire la même remarque, dans le cas d'Elzéar Christin, dont les autorités militaires contestaient l'exemption, bien que le conscrit fût le soutien d'une famille de huit membres. Le père seul travaillait avec son fils, et il gagnait à peine \$60 par mois. Le représentant public trouvait la preuve tellement forte qu'il n'avait rien à dire. Il a fallu que M. Marchal l'obligeât à donner son opinion. Il s'est rendu à l'évidence.

Sur six conscrits appelés devant M. Marchal, ce matin, trois seulement ont répondu à l'appel. Emile Charland devra comparaître demain, au risque de voir jugement enregistré contre lui. Il en sera de même des frères Lafleur. L'un, Henri, recevra l'ordre d'aller se faire examiner. On a, dans le cas de l'embrouillamment qui règne dans le bureau de registre, l'autre frère, Raoul, a reçu avis de se présenter aujourd'hui, et, comme il était absent, malgré plusieurs avis consécutifs, son exemption aurait été refusée, si le greffier, M. Archambault, n'avait découvert qu'un autre avis lui a été envoyé de comparaître le 26. De nouveaux avis seront envoyés aux deux frères, et s'ils ne paraissent pas à la date fixée, ils seront enrôlés tous deux.

D'UN INTERET NATIONAL.

Dans la cause en appel d'Ernest Contant, gérant de la maison de produits alimentaires S.-L. Contant, le juge Teller a reconnu, ce matin, l'importance nationale d'un établissement de ce genre surtout pour les classes ouvrières et a exempté le conscrit pour ce motif.

Me Guy Vanier, procureur du jeune conscrit, a accumulé une très forte preuve à l'appui des motifs d'exemption invoqués. La maison S.-L. Contant fabrique des pâtes alimentaires et de la viande en conserve, qui trouvent un marché facile et abondant parmi la population ouvrière de la ville ; son importance résulte du chiffre d'affaires élevé qu'elle réalise et du nombre de clients qu'elle dessert parmi les bouchers détaillants et les épiceries. La maison fournit en outre des quantités considérables de viandes à plusieurs collèges, communautés et autres établissements d'utilité publique.

Pour conduire ce commerce important, M. S.-L. Contant, chef et fondateur de la maison, a dressé son fils, Ernest, à tous les rouages de l'entreprise, dans le but de lui léguer un jour sa succession, lorsque lui-même sera devenu trop vieux.

Depuis plusieurs années, le jeune Contant a acquis une grande expérience dans la conduite des affaires de la maison de son père, dont il est devenu le bras droit ; c'est lui qui le remplace habituellement lorsqu'il s'absente pour raisons de santé ou autres.

Le gérant de la Cie Canadian Swift, est venu lui-même déclarer que si la Compagnie apprenait un

LA SESSION FÉDÉRALE LE TREIZE MARS

Ottawa, 7. — Les probabilités sont que la prochaine session s'ouvrira le 13 mars prochain et qu'elle ne durera pas tout à fait trois mois afin de permettre au premier ministre de se mettre en route pour Londres dans la première quinzaine de juin. Il y assistera à la conférence impériale dont on commence à parler et bien que l'on ne sache pas encore quels ministres l'accompagneront il est question de MM. Rouell, Meuburn et peut-être M. Arthur Meighen qui n'a pas encore eu la chance depuis quelques années de faire son petit voyage à la Mecque impériale.

M. VILLENEUVE NE SE PRÉSENTERA PAS

DENEGATION DE M. VILLENEUVE AU SUJET DE SA PRETENDUE CANDIDATURE A LA MAIRIE. — LES ANNEXIONS. — FAUTE D'ECHEVIN.

Interviewé au cours de la matinée, M. Villeneuve nous a déclaré que M. L.-A. Lapointe avait parlé sans autorité quand il a laissé entendre que le commissaire des finances ferait la lutte au maire Martin aux élections d'avril.

"Je n'ai jamais eu même les velléités de me présenter, dit M. Villeneuve. Si M. Lapointe veut entrer dans l'arène, je puis lui dire que, en tant que je suis concerné, il aura le champ libre."

MISE AU POINT.

Quant à la question de l'annexion des municipalités à Montréal, M. Villeneuve a fait observer qu'il est faux, comme l'ont laissé entendre certaines dépêches envoyées de Québec, qu'il se soit déclaré en faveur de ce projet.

"Au contraire, dit-il, j'étais en faveur d'une commission nommée par le gouvernement pour étudier attentivement cet épineux problème. Car je n'approuve pas la surtaxe imposée à Maisonneuve. Il me semble que l'on pourrait annexer toutes les municipalités à Montréal et les taxer à un taux n'excédant pas 1-12 pour cent, comme c'est actuellement le cas pour Maisonneuve. Cela rendrait la ville plus riche et cela aura pour résultat inévitable de nuire à son développement."

CONTREMANDE

Le maire, avant de partir pour Québec, lundi dernier, avait convoqué une séance du conseil pour cet après-midi, mais comme la plus grande partie de nos échevins et commissaires sont encore à Québec, cette dernière a dû être contremandée, puis sur l'ordre du maire suppléant, l'échevin Lafortune, renvoyée à lundi prochain.

UNE EXPLICATION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Les jeunes enfants Poirier, que la voiture de l'Assistance Publique est allée recueillir lundi soir mi-vêtus et en loques, à la demeure de leurs parents, au No 74, rue Fulum, ont été parfaitement traités de leur arrivée à cette institution, nous communique la directrice de l'Assistance Publique.

"Ces enfants, au nombre de six, arrivés à notre institution dans un état de malpropreté incroyable, ont été lavés et parfaitement nettoyés, vêtus aussi de vêtements chauds et neufs, mais, c'est par un ordre de Monsieur Skroder lui-même, de la Société de Protection des Femmes et des Enfants, que les enfants ont repris leurs sales vêtements, pour être conduits à la Cour du recorder, afin de produire un effet plus émouvant."

"C'est cependant une injustice envers notre maison, que de laisser croire au public que les petits Poirier n'ont pas reçu de vêtements, si les enfants pourraient dire leur chagrin de quitter ces bons habits pour reprendre leurs loques et l'agent qui est venu les chercher a été témoin de notre tristesse de les voir partir ainsi."

POUR STIMULER L'ENRÔLEMENT

Melbourne, 7. — Il semble compris que le gouvernement australien prendra sous peu en considération l'opportunité d'offrir plusieurs avantages particuliers pour induire les hommes mariés à s'enrôler.

Un jour qu'Ernest Contant est parti de la maison S.-L. Contant, sans être remplacé par un homme compétent et de son expérience, le crédit de la maison serait diminué des trois quarts. A une demande du représentant militaire, le témoin répondit qu'il faudrait au moins deux ou trois ans pour dresser un remplaçant au conscrit par les experts en matière de produits alimentaires sont excessivement rares.

Le gérant d'une fabrique américaine a confirmé le même témoignage, insistant sur l'importance de la maison Contant, pour les classes ouvrières.

A la face même des faits présentés au tribunal, le juge s'est déclaré pleinement satisfait et a accordé l'exemption du conscrit Ernest Contant, jusqu'à l'appel de la deuxième classe.

SA REQUÊTE EST REJETÉE

LA "PERFECTION COUNTER, LIMITED", NE PEUT REUSSIR A FAIRE INFIRMER UN JUGE-MENT DU RECORDER QUI LA CONDAMNAIT POUR AVOIR TENU COMMERCE RUE ST-HUBERT.

Le juge Greenshield a renvoyé, ce matin, en Cour de pratique, la requête de la "Perfection Counter, Limited", contre le recorder Semple, défendeur, et la ville de Montréal, mise-en-cause. La cause est tout à fait semblable à celle de Henry Morgan, devant le juge Weir, la semaine dernière.

Le 24 janvier dernier, la demanderesse était trouvée coupable par le recorder d'avoir violé la loi 611 de la ville, en tenant un établissement commercial, rue Saint-Hubert, entre Sherbrooke et Mont-Royal, qui est réservée exclusivement aux résidences privées. La "Perfection Counter" demanda l'émission d'un bref de certiorari, qui fut accordé, et la cause fut plaidée au mérite, ces jours derniers. Dans sa requête, la requérante demandait que la décision du recorder fût infirmée, pour la raison qu'une autre compagnie avait déjà tenu commerce au même endroit, sans jamais avoir été poursuivie.

Comme cette compagnie, toutefois, a été mise en liquidation avant la passation de la loi 611, le juge Greenshield a renvoyé la requête de la "Perfection Counter."

La Cour de pratique sera encore paralysée pendant quelques jours. Le juge Greenshield, qui y siègeait depuis quelques jours, a dû entendre quelques causes, ce matin, en Cour de révision, avec les juges Archibald et Lamothe, et il ne lui a été possible que d'entendre les causes non contestées, à midi et demi, en Cour de pratique. Le juge Brueneau devait siéger à la place du juge Greenshield, en Cour de pratique, mais il a dû rester à Sorel, pour y entendre deux cents causes d'exemptions. Contrairement à l'usage, la Cour de pratique ne siège, demain, que de dix heures à dix heures et demi. Le juge Greenshield sera sur le banc.

En Cour de révision, se plaide actuellement la cause de Dame Annie Curley vs Osmond Lafortune. La cause, qui est en réclamation de \$15,000, est venue devant un jury, l'an dernier, mais le juge Archer, qui présidait le tribunal, n'a pas cru devoir rendre jugement et a renvoyé le dossier à la Cour de révision.

Les faits de la cause sont, en résumé, les suivants : Le fils de la demanderesse, dont il était le soutien, a été tué, en 1915, à l'angle des rues Saint-Laurent et Saint-Vincent, vers minuit, par une automobile appartenant à M. Latreille. Cette automobile était conduite par le chauffeur du défendeur, un nommé Lauzon. L'accident est arrivé comme le malheureux jeune homme descendait d'un tramway. Il traversa la voie ferrée, en avant du tramway, et, comme il se dirigeait dans la direction du trottoir, il fut frappé par l'automobile qui venait à une grande vitesse, dans la même direction du tramway, mais du mauvais côté de la route. L'affaire a occasionné un procès au criminel, et Lauzon a été trouvé coupable d'homicide involontaire. Maintenant, M. Latreille prétend que son chauffeur a pris l'automobile, malgré ses ordres, et hors de sa connaissance. Il se désiste, de la sorte, de toute responsabilité.

La cause se continue.

L'ÉPARGNE DE LA LUMIÈRE SOLAIRE

Ottawa, 7. — On entreprend actuellement des négociations conjointes au Canada et aux États-Unis pour l'épargne de la lumière du jour.

Au Canada, les expériences pratiquées jusqu'ici en différents endroits n'ont pas obtenu grand succès, à cause du peu d'extension du système. On croit qu'en le répandant d'une façon générale et obligatoire par tout le Canada et les États-Unis, le système sera un succès comme mesure économique.

SUJETS ANGLAIS DE L'ÉTAT DE NEW-YORK

Albany, N. Y., 7. — Les sujets anglais dans cet État, au nombre de \$5,61

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ÉLÈVES — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES — jusqu'à 20 mots, 10 sous, et 15 sous par mot supplémentaire.
CHAMBRES A LOUER — 10 sous jusqu'à 20 mots, 15 sous par mot supplémentaire.
TRAVAIL — jusqu'à 20 mots, 10 sous, 15 sous par mot supplémentaire.
PÉRIODE — jusqu'à 20 mots, 10 sous, 15 sous par mot supplémentaire.
MAISONS, MAGASINS, ETC., A LOUER — jusqu'à 20 mots, 10 sous, 15 sous par mot supplémentaire.
A VENDRE — jusqu'à 20 mots, 10 sous, 15 sous par mot supplémentaire.
PERSONNEL — 25 mots pour les annonces, 10 sous par mot supplémentaire.
CARTES PROFESSIONNELLES — rubrique spéciale. Jusqu'à 20 mots, 20 sous, un sou par mot supplémentaire.
AVIS LÉGAUX — 10 sous la ligne après pour la 1ère insertion et 5 sous pour les insertions subséquentes.
REMÈDEMENTS — Un sou le mot avec un minimum de 25 mots.
Toutes les annonces ci-dessus mentionnées sont de 6 insertions consécutives pour le prix de 4 semaines.

SITUATIONS VACANTES

AGENTS. — Hommes intelligents, honnêtes et énergiques pour le placement d'obligations municipales dans toutes les parties de la province. Commission payée comptant sur chaque transaction. "Les Placements Municipaux Limitée", Casier Postal 1497, Montréal.

Garde-malade demande emploi. Tél. St-Louis 283.

EMPLOI DEMANDÉ

EMPLOI DEMANDÉ. Célibataire connaissant bien le chant de l'église, l'emploi de sacristain et la culture du jardin. S'adresser à Orlva Bélanger, 7ème ave, Rosemont.

A LOUER

A LOUER. — 785, St-Denis, magnifique plain-pied, 8 appartements finis modernes, électricité, chauffage, en parfait ordre; très convenable pour médecin ou dentiste. S'adresser à M. Arcand, 787 Saint-Denis, Saint-Louis 8043.

A LOUER. — Bonne place d'affaires, pour pharmacie, épicerie ou pour autre commerce. Pour informations, s'adresser 1479, Notre-Dame ouest. Tél. Victoria 1594.

A LOUER. — Logement propre et près du carré Saint-Louis, électricité, en bon ordre. 947B St-Denis, tél. St-Louis 8043.

A LOUER. — 945B rue St-Denis, magnifique plain-pied, sans remis à neuf, fini moderne. S'adresser à 947B St-Denis, tél. St-Louis 8043.

A VENDRE

A VENDRE. — Une voiture de famille, glisssante, 850, et aussi un cheval rouge. S'adresser, 1277 St-Dominique, tél. St-Louis 1819.

A VENDRE. — Bon magasin de meubles, gros bénéfices, ou échange pour terre avec petit roulier. 914 Saint-Denis.

A VENDRE. — Jolie propriété à vendre, façade en pierre, 4 logements, 50 pieds x 85 pieds, de 187 à 193 Chambord. Chance exceptionnelle pour prompt acheteur. Cause de départ. S'adresser à 212 Saint-André.

A VENDRE. — Cottage, deux étages, près l'église St-Edouard. Bon marché. 2196, St-Denis. St-Louis 6101.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

Cottage deux étages, semi-détaché, huit pièces confortables, libre d'hypothèque, bon marché. Comptant. \$1,500. Propriétaire, 1197 Messier. Tél. St-Louis 3477.

DIVERS

CULTIVATEUR canadien-français désire donner bonnes chances à ses compatriotes en leur vendant de bonnes terres à blé. Meilleurs termes possibles. Ayant aussi l'idée de grouper une paroisse canadienne-française. S'adresser à Timothée Bédard, Redcliff, Alberta.

OEUFS ET VOLAILLES

Comme toujours, notre stock de volailles de races pures est au complet — Poules, Canards, Dindes, Oies, Pintades, Lapins, Faisans, Tourterelles, Pigeons, etc. Quantités de beaux reproducteurs de toutes races à des prix raisonnables. Nous avons le plus beau lot de dindes brunes existant dans la province et ailleurs. Cogs-dindes de 20 lbs au delà; mères de 14-17 lbs; jais Toulouse de 20 lbs au delà; canards Pékín; 1 couple d'indes et sauvages domestiques; outardes, 100 belles poulettes du mois de mai, prêtes à pondre. Nous sommes organisés pour offrir des oeufs à des prix très bas au point d'expédition. Écrivez vos besoins. Incluez timbres pour réponse.
La Ferme Avicole Yamaska-St-Hyacinthe, Qué.

J. O. LAUZON, 610 Mont-Royal-est, Saint-Louis, 5390. Marchand de pianos, pianolas, Columbia Gramofones, Disques, machines à coudre. Conditions faciles.

REGLEMENTS DE COMPTES

MARCHANDS, ouvriers et journaliers, toutes vos dettes seront payées moyennant des paiements faciles. Discretion absolue, vous transigerez avec moi seulement. M. Lemieux, 37, boulevard St-Joseph-ouest.

VITRES ET MIROIRS

LA CIE CERAMO - VITRAIL INC. 1014 boulevard Saint-Laurent
Vitriers et Miroitiers, Gros et Détail. Glaces Épaisses, Vitres Bombées, Colorées, Verrières, Opalines, Ornements, Biscuit, Dessus de meubles, Tablettes, Miroirs, Réarage, Coupe-vents pour automobiles, Dômes et Verres dans le Plomb réparés. Prospectus et Cotation sur demande.
TELEPHONE SAINT-LOUIS 269

BUANDERIE

LAVAGES de familles demandés. Humides, 90s; séchés, \$1.15; linge uni repassé, \$1.55 la boîte. DOMINION LAUNDRY, 298 Carrières. St-Louis 6302.

AVIS

Demande a été faite à la Corporation de la Cité de Montréal pour permission d'émanciper et vendre au public sur les lots numéros cadastraux 1171-1172, du quartier St-George, No 117, rue Piquet, Signature W. J. Foley, agent. No 517, rue Philippe, Montréal, 7 février 1918.

L'AFFAIRE BOLO

UNE AUDIENCE MOUVEMENTÉE

M. CAZELLA, CORRESPONDANT DU "MATIN", REVELE LA MANOEUVRE DE BOLO APRES DU KHEDEVE D'EGYPTE ET CAUSE TOUTE UNE SENSATION PAR SES VIVES REPARTIES.

Paris, 7. — A la reprise du procès Bolo en cour martiale, hier, M. Cazella, correspondant du *Matin* en Suisse, a révélé comment Bolo Pacha a pu gagner toute la confiance de Sadik Pacha, chef du cabinet égyptien, sous le règne du khédive Hilmi Pacha.
Sadik Pacha fut un jour invité à dîner avec un certain nombre de hauts personnages, et au cours du repas, Bolo affecta une grande intimité avec M. Fernand Monier, président de la cour d'appel de Paris, et M. Louis Malvy, ancien ministre de l'Intérieur. Et le truc fut joué. Par l'entremise de Sadik, Bolo devint par la suite l'homme de confiance de l'ancien khédive, lequel lui donna un code secret de communication avec la cour d'Égypte; c'est grâce à ce code que Bolo put annoncer au khédive l'acquisition de Mme Joseph Caillaux, à la fin de son procès en été 1914, pour l'assassinat de Gaston Calmette.
Un des projets de Bolo, poursuivait le témoin Cazella, fut la création d'une banque catholique, ayant pour directeurs feu le marquis Jules Della Chiesa, frère du Pape Benoît XV, et l'ex-khédive d'Égypte, et dont l'objet ultime était de tenter un rapprochement entre la France et l'Allemagne.

M. Cazella a créé toute une scène en cour lorsque l'avocat de Porchère, co-défendant, l'accusa avec orgueil d'avoir promis d'aider la république par tous les moyens possibles. Le procureur de la république démentit formellement cette accusation et tous les spectateurs se levèrent pour l'applaudir jusqu'à ce que le juge menaça de faire évacuer la salle.

Il s'ensuivit une passe d'armes assez vive entre le témoin et le défenseur de Porchère, laquelle fut assez difficile à cause du tumulte qui régnait encore dans la salle. L'avocat lui aurait dit: "Je ne permets pas à une personne de m'accuser ainsi; je suis un patriote et j'ai reçu la croix de guerre; j'ai versé mon sang pour mon pays."
Et M. Cazella de lui répondre: "Et moi aussi je suis un patriote; mais il est plus facile de défendre son pays que de défendre Bolo Pacha."
Et toute l'audience acclama cette cinglante riposte.

POUR LES EGLISES DÉVASTÉES DE FRANCE

C'est demain soir qu'aura lieu la soirée littéraire et musicale au profit des églises dévastées de France, organisée par Mme Damien Masson, à la bibliothèque Saint-Sulpice.

Il va sans dire que l'on aura là un vrai régal, car le programme qui y sera exécuté est de tout premier ordre.

M. le capitaine Duthoit nous dira quelques mots ainsi que M. le lieutenant Flory. M. le sergent Dobelle chantera quelques pièces nouvelles de son répertoire.

Quant à la partie musicale, elle ne sera certainement pas négligée, puisque Mme Béatrice Lapalme, chantera aussi, la gentille violoniste Miss Ruth Pryce et Mlle Yvette Lamontagne, se feront entendre tout à tour.

M. Louis H. Bourdon a bien voulu voir aux derniers détails de l'organisation.

METAUX, CHIFFONS, ETC.

NOS MARCHES SONT LES MEILLEURS pour rebuts de munitions, cuivre jaune, cuivre rouge, restes de fusibles et d'obus. Téléphones ou écrivez à THE NORTH AMERICAN IRON & METAL COMPANY, B. P. 219, ECHANGÉ PRIVÉ, MAIN 7477.
Marchands et courtiers en fer, acier et métaux

ETATS-UNIS

UN DÉSASTRE AMÉRICAIN

LE TUSCANIA, PORTANT 2,179 SOLDATS DES ETATS-UNIS, EST COULÉ AU LARGE DE LA COTE D'IRLANDE. — 1,912 SURVIVANTS COMPTES JUSQU'A PRESENT.

Washington, 7. — Le vapeur "Tuscania", de la ligne Cunard, qui transportait 2,179 soldats américains, a été torpillé et coulé au large de la côte irlandaise. A une heure avancée, la nuit dernière, une dépêche de Londres à la secrétaire d'Etat a annoncé que 1,812 survivants avaient été comptés jusqu'à. Un bref message au ministre de la Guerre a communiqué la nouvelle du premier grand désastre qu'aient subi les forces américaines, dans la guerre. Les dépêches ne disent pas s'il se peut qu'il y ait d'autres survivants.

Le premier message reçu à 10 heures disait que seulement 1,100 survivants avaient été débarqués. Pendant deux heures, on a craint que probablement 1,400 hommes, y compris des membres de l'équipage, n'eussent péri. Quand à 11 heures, la secrétaire d'Etat a reçu de l'ambassade américaine, à Londres, un message disant que 1,912 Américains avaient été recueillis, la joie des autorités a presque effacé la détresse causée par les nouvelles antérieures. Les 1,100 premiers survivants ont été débarqués à Larnaca et à Buncrana, deux ports irlandais situés à une distance d'une centaine de milles, l'un de l'autre, et cela joint au fait évident que des navires ont promptement secouru le vapeur torpillé, a fait naître l'espoir que presque tout le monde à bord du "Tuscania" est sauvé, à l'exception de ceux qui ont été blessés par l'explosion.

On n'a reçu que des dépêches très brèves. Elle ne donnaient aucun détail et n'indiquaient même pas à quelle heure le désastre a eu lieu. On présume qu'il est survenu de bonne heure, hier matin, car le message a été déposé à 3 heures de l'après-midi, au bureau de la compagnie du câble transatlantique, probablement moins d'une heure après l'arrivée des navires qui ont secouru les sinistrés. Aucune dépêche ne fait allusion au sort des hommes de l'équipage, mais plusieurs d'entre eux ont été indubitablement sauvés, et quand tous les rapports auront été reçus, les autorités espèrent que les pertes de vies seront remarquablement peu élevées. Le vapeur qui n'était pas un transport régulier, était chargé comme mesure préliminaire d'une telle campagne. La position du "Tuscania", quand il a été coulé, indique qu'il se rendait en Angleterre. Sa destruction révèle le fait que des navires anglais servent au transport des troupes américaines, augmentant le tonnage américain. On avait donné à entendre ce fait, auparavant, et il provient probablement de la décision qu'a prise le conseil de guerre suprême de n'employer aucun effort pour accroître cette année l'armée de Pershing.

Le ministère de la Guerre a officiellement annoncé le désastre. Le "Tuscania", dont l'équipage était anglais, est le plus gros et le plus beau vapeur de la ligne Anchor. Il déplaçait 20,000 tonnes. Depuis quelque temps, il avait été noyé par la compagnie Cunard qui vient de perdre son cinquième gros paquebot depuis le début de la guerre. Bien que suivant une déclaration faite par le ministre de la Guerre, M. Baker, 200,000 soldats américains aient été transportés en France, le "Tuscania" est le premier transport qui ait été torpillé en faisant la traversée d'un port américain en France. Plusieurs transports américains ont été cependant coulés au cours du voyage de retour, après avoir opéré le débarquement des troupes.

Vous ne lisez pas le NATIOMALISTE? Vous ignorez donc toutes les nouvelles du samedi après-midi et du samedi soir.

L'ACTION AÉRIENNE

LE CHIFFRE SE MAINTIENT

LES DERNIÈRES PERTES MARITIMES ANGLAISES ONT PEU DIFFERÉ DES PRÉCÉDENTES: 10 NAVIRES DE 1,600 TONNES ET 5 DE MOINDRE DIMENSION — LA MARINE FRANÇAISE PERD TROIS NAVIRES.

Londres, 7. — L'Amirauté annonce la perte de 15 navires marchands au cours de la semaine dernière, c'est-à-dire à peu près le même nombre que la semaine précédente. De ce nombre, 10 avaient un jaugeage de 1,600 tonnes et plus, les 5 autres étaient des navires au-dessous de 1,600 tonnes.

Quatre navires de pêche ont aussi été coulés durant la même semaine.

PERTES FRANÇAISES
Paris, 7. — La marine marchande n'a perdu que 3 navires dans la semaine du 2 janvier: deux au-dessus de 1,600 tonnes, le troisième d'un tonnage inférieur.

Au cours de la même semaine, il y a eu, dans les divers ports de France, 968 arrivages et 867 départs.

PERTES ITALIENNES
Rome, 7. — Un seul navire d'un tonnage au-dessous de 1,600 tonnes a été coulé durant la semaine du 2 février.

LA BATAILLE EST GAGNÉE
Washington, 7. — Le secrétaire du ministère de la marine se montre très optimiste au sujet de la lutte entreprise par les Alliés contre la campagne sous-marine allemande. "Nous avons des succès et des défaites, dit-il, mais la bataille est gagnée."

PERTES NORVÉGIENNES
Washington, 7. — Un câblogramme de Christiania à la légation norvégienne dit qu'au cours du mois de janvier dernier, 12 navires norvégiens, représentant un jaugeage global de 18,805 tonnes, ont été coulés par les mines et les sous-marins allemands.

PLUS DE NAVIRES!
Londres, 7. — Le premier lord de l'Amirauté a déjà dit, il y a quelques semaines: "Nous devons augmenter le nombre de nos navires si nous voulons tourner le flanco allemand en une victoire positive pour les Alliés." Le correspondant naval du "Times", commentant les derniers rapports des pertes maritimes essayées par les puissances de l'Entente, fait observer aujourd'hui que, si l'on considère que les sous-marins et les mines coulent 2 navires anglais par jour, sans compter naturellement les navires français et italiens, il devient de plus en plus évident que les Alliés ont absolument besoin de navires ("that ships, and yet more ships, are an essential need").

EXPLOSION FATALE AU COEUR DE LA VILLE
Une explosion dont les résultats ont été fatals est arrivé hier après-midi aux entrepôts de la compagnie américaine des Messageries, angle Saint-Jacques et de la Montagne. Deux manœuvres, Théophile Laberge et Georges Gardner, étaient à transborder des caisses lorsque tout à coup, en ayant laissé tomber une sur le parquet, une forte explosion s'ensuivit. Laberge fut frappé à la tête et par toute le corps par les éclats de fusées d'obus et de boîtes et Gardner eut un pied luxé.

On fit immédiatement demander l'ambulance et Laberge fut transporté à l'hôpital Western où il mourait quelques minutes après son arrivée.

La boîte qui a ainsi explosé contenait des fusées d'obus, explosifs très dangereux. Les dégâts causés à la propriété sont aussi considérables. Le coroner tiendra une enquête.

CONFÉRENCE

Ce soir, dans la grande salle du "Royal Victoria College", M. le capitaine Duthoit donnera une conférence sous les auspices de la faculté de droit de l'Université McGill. Le sujet de la causerie est: Impressions de guerre. Sir Alexandre Lacoste présidera.

LE NORD-CANADIEN

LETTRE MAL ACCUEILLIE

SIR WILLIAM MEREDITH S'OPPOSE A LA PRODUCTION D'UNE MISSIVE ADRESSÉE A M. BORDEN ET QUI CONTIENT DES ALLEGUES QUANT AUX FINANCES DU NORD-CANADIEN.

Toronto, 7. — Une lettre adressée à sir Robert Borden, et signée par MM. R. J. Christie, W. K. George et H. W. Richardson, directeurs fédéraux du Nord-Canadien, a soulevé hier toute une discussion à l'audience du bureau des arbitres, formé en vue d'étudier la valeur des 600,000 actions du chemin de fer Nord-Canadien, qui doivent être payées par le gouvernement.
Me Z. P. Hillmuth, C.R., représentant la banque de Commerce, demandant la permission que cette lettre fit partie des exhibits, mais sir William Meredith, président ce bureau d'enquête, s'y refusa, alléguant que cette lettre n'était ni plus ni moins qu'une tentative pour éviter le bureau des arbitres et l'opinion publique. "A mon avis, ajoute-t-il, cette lettre ne porte aucunement sur la valeur des actions, et tend plutôt à embarrasser le gouvernement. Quant à ce qui me concerne, elle n'aura aucune influence."

"Ce bureau désire être informé, afin de discerner d'une manière loyale quelle est la valeur de ces milliers d'actions."

Cette fameuse lettre déclare que le rapport Drayton-Ackworth contient des allégures et des conclusions concernant les finances de la compagnie, qui ne seraient pas en accord avec les faits affectant l'équité des détenteurs d'actions dans le Nord-Canadien, et dont le rapport n'a tenu aucun compte.

L'envoi de cette lettre a occasionné de la part de M. Frank R. Cochrane, un ordre par lequel, les comptables Marwick, Mitchell et Peat, devront préparer un rapport additionnel, où il fut établi que les allégures mentionnées par les directeurs gouvernementaux du Nord-Canadien, étaient exactes, et que certains chiffres contenus dans le rapport du vérificateur de ce chemin de fer ont été omis, au cours des conclusions du rapport Drayton-Ackworth.

Et l'on a repris l'enquête. Le premier témoin entendu a été le professeur Swain, qui a été interrogé par M. Tilley.

Les questions ont surtout porté sur la manière dont avait été faite l'évaluation des propriétés de la compagnie, et le professeur Swain a admis qu'avant cette date, il n'avait jamais travaillé à l'évaluation d'un chemin de fer canadien. Il a déclaré que le chemin de fer lui paraissait être dans une très bonne condition (in very fair condition), et que pour en arriver à cette conclusion, il avait causé avec les surintendants et les ingénieurs du Nord-Canadien, et les avait consultés, comme le lui permettait d'ailleurs son office.

Plus loin, le professeur Swain avoue que le montant de \$40,000,000 chargé en dépréciation sur l'évaluation de \$387,000,000 du C. N. R., n'était qu'une simple conjecture (a pure guess).

Le professeur Swain parle ensuite de la durée des ponts qui pourraient être de cent ans, bien qu'il admette à sir William Meredith, que personne n'a pu en évaluer exactement la durée.

En réponse au juge Harris, le professeur Swain déclare que les \$6,000,000, sur lesquels, il a conjecturé, afin d'établir le maintien futur du Nord-Canadien, étaient de l'argent qui devait être dépensé, pour tenir le chemin de fer dans un état normal.

En terminant son interrogatoire, le juge Harris dit qu'il est important de connaître aujourd'hui, quels sont les profits réalisés par le Canadien-Nord.

LE COÛT DE L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE

Sous le rapport de la neige, l'hiver de 1917-1918 n'a eu jusqu'ici rien d'anormal. A preuve, les sommes que la ville a dépensées jusqu'au 31 janvier dernier pour son enlèvement: ces dernières ne s'élevaient en effet qu'à \$213,000, réparations comme suit:
Nettoyage des trottoirs, \$84,254;

Cartes professionnelles et cartes d'affaires

AVOCATS

Casier postal 356. — Adresse télégraphique "Néla".
Tél. Main 1228-1231. Codes: 12888 West. Un.
C. H. CAILLI, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Bâtiment Transportation — Rue Saint-Jacques

MAURICE DUGAS, LL. L.

AVOCAT
28, RUE SAINT-JACQUES
Résidence: 2469 avenue du Parc. Rockland, 2469.

Tél. Main 3215. Edifice Montréal Trust, Place d'Armes, Montréal.

LAMOTHE, GADBOIS et NANIÉL

AVOCATS
J.-C. Lamothe, LL.D., C.R., Edouard Gadbois, LL. L., J.-Marcel Naniél, B.C.L.

ALFRED LABELLE

AVOCAT
Main 7713. 17 St-Jacques.

VICTOR PAGER

AVOCAT
Immeuble Power, 83-ouest, rue Craig Main 4040. Saint-Louis 2168

P. St-Germain, LL.L., C.R., L. Guérin, LL.L., R. Paniel-Raymond, LL.L., Adresse télégraphique: "Reanda".

St-Germain, Guérin et Raymond, AVOCATS
Edifice Trust et Loan, 30 rue Saint-Jacques Téléphone Bell Main 5154, Montréal. Can.

Résidence: 180 Jeanne-Mance. — Tél. Est 5973

GUY VANIER, B.A. LL. L.

AVOCAT
97, rue Saint-Jacques. — Bureau 74

Tél. Main 2432

ANATOLE VANIER, B.A. LL. B.

AVOCAT
Tél. Main 213. — Bureau 62.

97, rue Saint-Jacques

ASSURANCES

L. Eug. Courtois, Jos. Ed. Courtois, 222, Christophe-Colomb, 272, Panet, 241, Saint-Louis 7993. Tél. Est 744.

COURTOIS FRÈRES

ASSURANCES
Successeurs de Joseph Courtois

Bureau établi en 1889

243 VICTORIA, Montréal. Tél. Est 988

BANQUES D'ÉPARGNE

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL. Bureau: chef, 170 rue St-Jacques, et quatorze succursales à Montréal.

COURTIERS EN IMMEUBLES

A. JETTE & CIE, courtiers en immeubles (établi 1885), experts en propriétés, Edifice Credit Foncier, 35 Saint-Jacques, prêts fère et 2ème hypothèque. Collection, achats des créances.

DOCTEURS

Diplôme en hygiène publique. — Bureaux: 12 à 2 p.m. 5 à 8 p.m. 30 rue Saint-Louis 2168

Dr JOS.-N. CHAUSSE

Médecin-chirurgien. — Maladies de la peau

108, PARC LAFONTAINE, MONTREAL

Angle de la rue Marquette

Dr Fernand Emery

Maladies du cœur et des poumons, tuberculose

1827 AVENUE DU PARC

Consultations gratuites à l'Institut Bruchet le lundi matin

INGENIEURS CIVILS

HURTUBISE et HURTUBISE

INGENIEURS - ARCHITECTES

Immeuble Banque Nationale, 39 St-Jacques, Téléphone: Main 7415.

ARTHUR VINCENT

INGENIEUR-ARCHITECTE

Tél. Main 1107. 76, rue Saint-Gabriel

Bâtisse Chambre de Commerce

HOTEL

HOTEL ST-ROCH

QUEBEC

PLAN AMERICAIN

PRIX \$3.33

DANS LE CENTRE DES AFFAIRES

VICTORIA HOTEL

Québec, H. Fontaine, Prop.

Plan américain. Prix \$2.50 à \$3.50.

Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.50 par jour.

Nettoyage des traverses, \$5.94;

Nettoyage des voies de tramways, \$123,250.

En vertu du règlement 210, régissant les relations entre la ville et la Compagnie des tramways, cette dernière somme de \$123,250 doit être divisée entre elles.

L'ingénieur en chef de la ville, qui vient de transmettre ces statistiques à la presse, fait en même temps observer que le département des travaux publics a beaucoup moins de difficultés que l'an dernier pour avoir la main-d'œuvre nécessaire à l'enlèvement de la neige.

Il attribue ce fait aux demandes de moins en moins nombreuses d'ouvriers en munitions.

A tout événement, M. Mercier se dit prêt à faire face à la première surprise que puisse lui réserver l'hiver sous le rapport de la neige.

Vous-êtes-vous servi de ce qu'on vous a dit? Jean Deshayes, le graphologue, vous le dira, si vous lui écrivez aux termes que reproduit le coupon du NATIOMALISTE, chaque semaine.

A. G. PORRO, D. S. C.

New-York

Spécialiste des

MALADIES DES PIEDS

Consultation gratuite

Chambre 302 King's Hall

591 STE-CATHERINE OUEST

Up. 3881

M. MONTPETIT ET LA "PRODUCTIVITÉ DE L'ART"

Au concert des étudiants en génie civil, M. Montpetit fait l'éloge des artistes et réclame pour eux un efficace encouragement

Un appel pour les hommes et les choses de chez nous

Les étudiants en génie civil donnaient hier, salle Saint-Sulpice, sous la présidence de M. F. C. Laberge, un concert-conference qui a obtenu un fort beau succès.

Au programme musical il y avait, avec Mme Damien Masson et Mlle Bernard, un certain nombre de étudiants: MM. Charpentier, Albert Beland, Closse, Milot et Corbell. La conférence était faite par M. Edouard Montpetit.

Le jeune professeur d'Economie politique traitait de la "productivité de l'art". Pour être fidèle à ses études favorites et à ses fonctions officielles, il traitait ce problème du point de vue strictement économique, que, recherchant si, réellement, l'artiste, de ce chef, doit être considéré comme un producteur, mais il le traitait en économiste qui a le goût et le souci de l'art, et en patriote dont les pensées se retournent toujours vers son pays et les services qu'on lui peut rendre. Il s'est d'ailleurs payé le luxe de promener son élégant auditoire à travers les philosophies antiques et les économistes modernes.

Après quelques compliments, fort gentiment tournés, aux artistes, le conférencier entre tout de suite dans le cœur de son sujet:

L'artiste est-il vraiment un producteur? A cette question, que l'on pourrait se poser d'ailleurs à propos des hommes de profession et des fonctionnaires, un artiste répondrait: Voyez mes œuvres, et si votre esprit s'interroge encore c'est qu'il n'y comprend rien. Ainsi Lamarque, retournant à cet astronome qui lui reprochait de faire lever Vénus à l'horizon à une heure scientifique inconvenable: "Après tout, ça m'est égal"; ou Richelieu répondant par un sonnet au chimiste qui avait eu l'audacieuse fantaisie d'analyser les larmes: "O larmes, diamants du cœur, laissez-moi vivre."

Qu'est-ce que la science, surtout la science économique, peut fournir de bon à l'art? L'art est l'art. Une expression de beauté vaut mille théorèmes, si même elle n'est pas l'affirmation sensible du nombre universel. Laissez à l'artiste son rêve: vos échafaudages difformes n'y atteignent jamais. Evidemment. Mais encore est-il qu'il vaut mieux prouver deux fois qu'une vérité essentielle. Ce point de doctrine peut et doit intéresser le vulgaire. Si l'économiste peut établir la productivité de l'art, ce sera un triomphe d'acquis; sans compter qu'il manifestera du même coup que l'économie politique est capable d'un coup d'aile, et qu'elle n'est pas nécessairement tapie dans la terre.

Puis, après une copieuse étude de la façon dont cette question de la productivité de l'art a été envisagée par les philosophes antiques et les économistes du XVIIIe et du XIXe siècles, l'orateur poursuit:

LES "PARASITES"

Le débat est-il clos? Non, certes! Il a duré, il dure encore. N'est-ce pas M. Gabriel Hanotaux qui, il n'y a pas si longtemps, traitait les avocats de parasites, ne voulant décerner le titre de producteur qu'aux soldats, aux industriels et aux commerçants? Maitre Chenu venge la loi et les avocats "producteurs de justice en défendant les faibles, producteurs de charité en défendant les pauvres, producteurs de liberté en défendant les idées."

Parasite, voilà le mot lancé! Ne nous en effrayons pas. Tout est parasite de tout, ce qui n'est que la dernière formule scientifique de l'ordre naturel, de l'harmonie universelle du monde. Nous vivons des autres, par les autres et grâce aux autres. C'est le sonnet ému de Sully Prud'homme sur les humains:

Nul ne peut se vanter de se passer des hommes.

Cela est vieux comme le monde et comme Socrate, qui disait: "Ce qui donne naissance à la société n'est pas l'impudence ou chaque homme se trouve de se suffire à lui-même, et le besoin qu'il éprouve de

mourir eux-mêmes de la mort qu'ils sèment. En sociologie, ce sont les parasites, tout simplement, qui ont inventé le sublime droit du travail des autres. En littérature, ce sont les parasites romains, de Lucien et de Plutarque, faiseurs de grâces, fous de festins antiques, dont le salut était: "Bonjour; au allons-nous dîner?" Mais on peut affirmer que l'homme n'est pas un parasite, si raisonnable soit-il, ni nécessairement un parasite, ni un pique-assiette, au moins dans l'ordinaire des choses. Il tend au contraire à se libérer des entraves premières ou de l'enferme son enfance, pour se nourrir, se développer, grandir, être.

Dès lors, il tend à produire, il produit. Les uns sont directement producteurs, tels les agriculteurs, les industriels, parfois les commerçants et les artisans; les autres sont indirectement producteurs de la production économique, tels les juges, les politiques, les hommes de profession, les fonctionnaires, les artistes. Qui donc a parlé, chez nous, des quatre piliers de la société? Il avait tout de même raison: il a bûché naïvement sans le concours actif de tous les hommes; et la civilisation serait pauvre et plûtôt terne si l'on n'y comptait que l'industrie et si les artistes n'y venaient mettre cette indispensable consolation: la beauté.

L'artiste est un producteur de valeur, un producteur d'utilité et, si l'on peut dire, un producteur d'action.

Voici un problème de droit que dut résoudre le légiste romain: à qui attribuer la propriété d'une œuvre d'art faite par un artiste empruntant les matériaux d'autrui? Il a créé la forme seulement, que pourra-t-il réclamer? La discussion fut longue, mais l'artiste finit par l'emporter et à juste titre. Un économiste d'un très grand renom, Charles Gide, accepte cette solution: "Pourquoi la forme ne serait-elle pas une richesse autant et plus que la matière? Que nous importe le marbre dans lequel est taillé la Vénus de Milo, ou la toile sur laquelle a été peinte la volage Jacquette? La joie qu'elles nous donnent vient uniquement de la forme, du dessin, de la couleur. Et en est-il de même pour les humbles produits. C'est la forme du verre ou du bois, de la fourchette avec laquelle nous mangeons, du fauteuil confortable sur lequel nous nous reposons, des vêtements que nous portons, qui seuls nous intéressent."

LE MATERIALISME ET L'ECONOMIE POLITIQUE

On ne saurait mieux trancher la question pour tous les arts. L'œuvre de l'artiste a une valeur propre, attribuable à son talent, à son génie; une valeur, on le sait déjà, précieuse en espèces, puisque c'est là le terme de comparaison le plus matérialiste que nous puissions trouver. Cette valeur peut varier; cette valeur peut être exagérée. On ne voit pas bien par exemple comment les tours de force d'un Charley Chaplin puissent être payés, mille fois plus qu'une toile remarquable ou qu'une œuvre musicale de mérite. Il y a là un élément très spécial: le goût du gros public. Mais cela n'empêche pas l'œuvre d'art de valoir quelque chose en soi. On l'a bien vu lorsque les œuvres d'un Rodin ont été jetées dans la balance du change international, en pleine guerre. C'est d'ailleurs un fait connu. Tous les hommes de métier peuvent avoir une préoccupation d'art et ajouter ainsi à la marchandise qu'ils produisent, aux travaux qu'ils exécutent. Nous le disons intentionnellement. Notre civilisation est, par trop d'aspects, le résultat d'un industrialisme qui recherche, avant tout, la quantité. Elle ne sera sauvée que par un retour vers la forme; que par une égale ferveur pour la qualité ou, tout au moins, pour une certaine élégance.

L'artiste satisfait un besoin, un besoin intellectuel, très légitime et très noble. Quelque emprise qu'il exerce sur nous de soi, en apparence exclusif, de la fortune, nous ne nous sommes pas dépouillés complètement de toute aspiration vers la beauté. La valeur est l'expression d'un désir. Elle est fondée pour une large part, sur le cœur, sur l'esprit des hommes. Voilà pourquoi, au sein même de la civilisation américaine, on a vu fleurir les arts; pourquoi les musées des milliardaires regorgent d'œuvres plus ou moins authentiques; pourquoi New-York applaudit les artistes les plus connus; pourquoi, diront quelques-uns, Non pas: besoin réel que l'on veut contenter. L'art apparaît ainsi comme une nécessité suprême; comme une réalité que les sociétés les plus besogneuses, les plus affairées, les plus pratiques ne peuvent pas rejeter; qu'elles acceptent au contraire, et qu'elles édifient.

La vérité (disons-le pour nous flatter un peu, n'y aurait-il pas parasites et parasites? Le parasitisme que décrit la science est tout simplement le phénomène universel de l'interdépendance des hommes et des choses; mais il y a, au sein même de ce phénomène, une manifestation spéciale d'activités infiniment diverses, de façon non équivalente, vivent vraiment, se nourrissent, s'enrichissent et pullulent des débris d'autrui. En médecine, ce sont les joyeux microbes qui, libres ou emprisonnés, bohèmes ou "bourgeois", doivent et se multiplient,

ou au théâtre, quand la pièce est finie, les acteurs déposent leur sceptre et leur couronne, leurs manteaux de velours et leurs perruques poudrées; les rois de tout à l'heure vont passer dans les rues comme de simples mortels. Quand l'innocente comédie de la cour a pris fin, après quelques mois de mariage, le prince, lui aussi, perd ses charmes: le masque tombe, l'homme reste et le héros s'évanouit. Le bel Adélard se montre enfin tel qu'il est, avec sa moyenne ordinaire de qualités et de défauts. C'est l'époque de l'éclipse de la lune de miel.

On a dit, non sans raison, que tout comprendre, c'est tout pardonner: tâchez de comprendre, Mesdames, et vous pardonneriez à ce "monstre de mari". Il vous survient, sans doute, d'avoir vu votre mari revenir d'une réception officielle ou d'une fête d'apparat: collet haut et empressé, chemise et cravate impeccables, habit de cérémonie, chapeau haut de forme, etc., tous les instruments des martyrs de la mode. Il était beau, vous étiez fière de lui et de bon droit. Mais le cher homme se trouvait gêné et, pour le sexe laid, lui ou si a de la gêne, il n'y a pas de plaisir. Les hommes ne sont pas pour les fortes réductions personnelles, comme les dames; Jo-

REVENONS CHEZ NOUS!

Et, revenant aux choses particulières de son pays, l'orateur continue:

Revenons chez nous. Qui ne voit le rôle de l'artiste dans une nation comme la nôtre, vivant de souvenirs et de traditions? Quelle a été l'expression de notre passé? N'est-ce pas dans l'histoire écrite que nous puissions nos fiertés? Ne traîne-t-il pas dans notre mémoire quelque vers de poète qui nous révèle toute une attitude et nourrit notre fidélité à nos origines? Serait-ce une tâche si difficile que de montrer que nous avons vécu par l'art, art rudimentaire jusqu'à ces derniers temps, mais art tout de même? Et si de main nous voulons tourner nos énergies vers les conquêtes économiques, n'est-ce pas avec la secrète intention de répandre chez nous le goût de l'art. Car nous voyons comme un apanage de notre race; nous voyons une de nos supériorités! Rien n'est négligeable pour nous qui voulons affirmer en nous-mêmes notre raison de vivre, qui voulons justifier nos droits par notre valeur propre, et imposer le respect par l'évidence de nos qualités natives régénérées et fortifiées. L'art nous est essentiel. Encourageons-le donc. Ne croyons pas que l'artiste soit un inutile. "Celui-là, disait de son enfant une jeune femme, c'est l'artiste de la famille: il est toujours dans la lune." Eh! tant d'autres sont sur la terre. L'artiste est un bon et un grand producteur. L'œuvre d'art est une conquête. La faut y tendre, dès maintenant. La route de ce côté est large ouverte au progrès. Nos monuments publics ne sont pas impeccables, tous. Il en est, dirait cet incorrigible Léon Lorrain, qui sont des "bungalous hypertrophiques". Tournons-nous vers ceux qui ont voulu nous doter, au prix de quels sacrifices, d'œuvres saines et belles. Apprenons, la comédie, à apprécier les nôtres. Trêve de marbres italiens et de toiles polyglottes. Regardons chez nous. Et si nous n'avons qu'un coin de paysage, ayons le ridicule d'y voir un état d'âme, un reflet de notre pays, un effort vers la beauté.

Mais ces efforts mêmes sont bien disséminés. Nos artistes ont poussé dans l'isolement, sans milieu, dans leur rêve. Partout, il y a pourtant des réserves à l'art. Dirons-nous sans cesse que l'art trop tôt? Et attendons-nous le retour d'une boutade de Sarah Bernhardt pour nous corriger de la mérité?

CAUSERIE SUR UNE INDUSTRIE DE GUERRE

M. Edward Doremus, agent de publicité de la Dominion Cartridge Company, était l'hôte d'honneur au lunch-causerie de l'Association "Publicité", hier midi, à l'hôtel Windsor. L'orateur a parlé de l'industrie des cartouches. Après avoir expliqué ce qu'étaient les armes lors des premières guerres qui se faisaient dans le monde alors qu'on se servait de frondes à pierre, M. Doremus vient à parler des munitions dont on se sert dans cette guerre et des perfectionnements que ces munitions ont subi au cours des années. Il a fallu changer plusieurs fois de manière pour en venir à faire les armes dont les résultats sont si appréciés maintenant.

Le cuivre et le gaz sont deux des principaux ingrédients qu'il faut pour faire ces balles, mais en travaillant il faut prendre plusieurs précautions pour ne pas s'exposer à de graves dangers. Il s'agit de la formation définitive, il s'agit de mesurer et d'en faire l'essai pour savoir si elle fonctionne bien, et ce travail de précision est on ne peut plus délicat. Ici encore il faut prendre de nombreuses précautions.

A l'aide de spécimens, M. Doremus explique les différentes phases de la fabrication des munitions qui se font ici au pays et qui, d'après ce que disent les experts d'Europe, sont classées parmi les meilleures dont on se sert sur les champs de bataille.

SANATORIUM

Pour les maladies Nerveuses

Sanatorium spécialement organisé pour la cure des maladies nerveuses et chroniques non contagieuses. Neurasthénie, dyspepsie, rhumatisme, névralgie, maladies des femmes, etc.

21 années de succès; 2 médecins résidents, assistés de 4 médecins consultants.

Eau minérale (gratuite). Prix réduits durant la saison d'hiver.

Consultations gratuites pour les pauvres.

Pour admission et prospectus il lustré, adressez: Dr DELOIS, Boite C, Trois-Rivières, P. Q. (ann)

RÉCEPTION AU CLUB CANADIEN

LES MEMBRES DE LA MISSION FRANÇAISE SONT LES HOTES DE LEURS COMPATRIOTES — DISCOURS DU CAPITAINE DUTHOIT.

Le capitaine Duthoit, le lieutenant Flory et le sergent Dobelle ont fait leurs adieux, hier après-midi, à leurs compatriotes de Montréal.

A chacun des trois missionnaires, on a fait remise d'une médaille d'or portant leur nom et l'on a offert au capitaine Duthoit, au nom de l'Aide à la France, une bourse de cinq mille francs destinée aux œuvres françaises. Dans une délicate pensée qui a été hautement appréciée, M. Duthoit a demandé, cependant, à laisser entre les mains du secrétaire de l'Aide à la France la lettre de change de cinq mille francs, "afin, dit-il, qu'on fasse partir du Canada cette manifestation de fraternité nationale qui unit Français et Canadiens".

La réception a eu lieu dans les salons du club Canadien, mais gracieusement à la disposition de la colonie française par le président du club, M. L.-A. Bédard. On y remarquait les membres les plus éminents de la colonie, les officiers du club Canadien, et l'état-major du 21ème dépôt du 21ème bataillon Québec, la fanfare du régiment a fait les frais de la musique.

MM. Duthoit, Flory et Dobelle ont fait leur entrée dans le club, vers quatre heures, au son de la "Marseillaise". M. Bédard leur a souhaité la bienvenue, ainsi qu'un consul général, M. Bonin, et à la colonie française, puis M. Bonin a fait remise des médailles et de la bourse.

Dans sa réponse, le capitaine Duthoit a rappelé son passage à Montréal, exprimé sa reconnaissance aux sociétés françaises de la ville et rendu hommage à l'armée canadienne.

Après la réception, les directeurs du club Canadien ont servi un goûter à tous les membres présents. La fête a été organisée par M. Eugène Lassalle et le docteur J.-E. Boivin.

On remarquait parmi les hôtes du club, outre ceux que nous avons déjà nommés, MM. Alfred Tarut, Brisset des Nos, J.-R. Genin, Paul Villard, les sénateurs Dandurand et Thibault, le général Labelle, le major Ostiguy, J.-A. Tranquil, P. Leclerc, les majors Mackay-Papineau, Gauvau et Reeb, le capitaine P.-S. Browne, et les lieutenants Ranger, des Trois-Maisons, Morin, etc.

OUTREMONT

LA QUESTION DE LA TAXE LOCATIVE

ELLE REVIENT SUR LE TAPIS. A L'ASSEMBLEE DU CONSEIL MUNICIPAL, HIER SOIR — OFFRE D'UNE COMPAGNIE.

Le conseil municipal d'Outremont a discuté à sa séance d'hier soir la taxe locative. Il y a bien du contre et presque pas de pour. Même les échevins qui favorisent l'an dernier l'imposition de cette taxe et qui l'ont votée, voudraient aujourd'hui qu'elle cesse d'être et soit remplacée. On a pensé un peu aux propriétaires qui se trouveraient à porter le poids de cet impôt nouveau, et la résolution du problème que l'on voulait, par l'augmentation des loyers par les propriétaires affectés, n'est pas faisable, puisque des locaux délaissent encore des baux pour plusieurs années, et que dans de pareils cas les propriétaires seraient obligés de payer, sans compter l'aide du locataire.

La ville, d'après sa charte, ne peut pas augmenter l'impôt sur les propriétaires. Elle a droit d'en créer de nouveaux, mais non d'accroître ceux qui existent déjà. Finalement, on n'a pris aucune décision, car le maire Beaubien et l'échevin Robinson étaient absents. Le syndicat d'Outremont a offert à cette municipalité un certain nombre de terrains en paiement de taxes dues au montant de \$2,000, mais on n'a pas voulu encore les accepter, car la compagnie et Outremont y perdrait.

Jusqu'ici, la ville n'a rien payé pour ses terrains. Ceux dont elle a besoin, lui ont été donnés par les propriétaires, avec promesse de la part de la ville d'une certaine exemption de taxe dans l'avenir.

Si Outremont accepte ses terrains, elle se trouve à les payer, et le syndicat d'Outremont ne sera pas à l'abri de l'augmentation de la taxe, dès que la ville emploiera les terrains concédés, soit à l'élargissement de ses rues, soit pour d'autres usages. Le syndicat consent quand

celui de vous deux qui en a le plus: ce n'est pas à moi de le dire. Je suis prêt, cependant à vous faire bénéficier du principe: que, la femme étant la moitié de l'homme, n'a que la moitié de ses défauts, mais alors, il faut admettre, que sans fausser la proportion, il a le droit d'en avoir deux fois plus que vous.

Il est certain qu'il y a des maris qui sont des brutes, tout comme il y a des femmes à barbe, mais ce sont des monstres, précisément parce qu'ils ne sont pas comme les autres. La règle générale est, que, malgré leurs défauts, les hommes et les femmes sont presque tous capables de devenir de bons maris et de bonnes épouses.

Ces premières désillusions dans le mariage marquent la fin de la lune de miel et le commencement de la lune rousse. La lune de miel, c'était l'union de deux cœurs: la lune rousse, c'est le choc de deux caractères; et de même que les changements de lune sont ordinaires, maintenant, il n'a que des défauts. Comment a-t-il pu me tromper de la sorte? Oui, Madame, vous vous trompiez alors et vous vous trompez encore aujourd'hui. Votre mari a ses défauts sans doute, mais n'avez-vous pas les vôtres? Quel est

celui de vous deux qui en a le plus: ce n'est pas à moi de le dire. Je suis prêt, cependant à vous faire bénéficier du principe: que, la femme étant la moitié de l'homme, n'a que la moitié de ses défauts, mais alors, il faut admettre, que sans fausser la proportion, il a le droit d'en avoir deux fois plus que vous.

Il est certain qu'il y a des maris qui sont des brutes, tout comme il y a des femmes à barbe, mais ce sont des monstres, précisément parce qu'ils ne sont pas comme les autres. La règle générale est, que, malgré leurs défauts, les hommes et les femmes sont presque tous capables de devenir de bons maris et de bonnes épouses.

Ces premières désillusions dans le mariage marquent la fin de la lune de miel et le commencement de la lune rousse. La lune de miel, c'était l'union de deux cœurs: la lune rousse, c'est le choc de deux caractères; et de même que les changements de lune sont ordinaires, maintenant, il n'a que des défauts. Comment a-t-il pu me tromper de la sorte? Oui, Madame, vous vous trompiez alors et vous vous trompez encore aujourd'hui. Votre mari a ses défauts sans doute, mais n'avez-vous pas les vôtres? Quel est

celui de vous deux qui en a le plus: ce n'est pas à moi de le dire. Je suis prêt, cependant à vous faire bénéficier du principe: que, la femme étant la moitié de l'homme, n'a que la moitié de ses défauts, mais alors, il faut admettre, que sans fausser la proportion, il a le droit d'en avoir deux fois plus que vous.

Il est certain qu'il y a des maris qui sont des brutes, tout comme il y a des femmes à barbe, mais ce sont des monstres, précisément parce qu'ils ne sont pas comme les autres. La règle générale est, que, malgré leurs défauts, les hommes et les femmes sont presque tous capables de devenir de bons maris et de bonnes épouses.

Ces premières désillusions dans le mariage marquent la fin de la lune de miel et le commencement de la lune rousse. La lune de miel, c'était l'union de deux cœurs: la lune rousse, c'est le choc de deux caractères; et de même que les changements de lune sont ordinaires, maintenant, il n'a que des défauts. Comment a-t-il pu me tromper de la sorte? Oui, Madame, vous vous trompiez alors et vous vous trompez encore aujourd'hui. Votre mari a ses défauts sans doute, mais n'avez-vous pas les vôtres? Quel est

celui de vous deux qui en a le plus: ce n'est pas à moi de le dire. Je suis prêt, cependant à vous faire bénéficier du principe: que, la femme étant la moitié de l'homme, n'a que la moitié de ses défauts, mais alors, il faut admettre, que sans fausser la proportion, il a le droit d'en avoir deux fois plus que vous.

Il est certain qu'il y a des maris qui sont des brutes, tout comme il y a des femmes à barbe, mais ce sont des monstres, précisément parce qu'ils ne sont pas comme les autres. La règle générale est, que, malgré leurs défauts, les hommes et les femmes sont presque tous capables de devenir de bons maris et de bonnes épouses.

même à la transaction, parce que pour le moment, il ne peut éteindre la dette, sans recourir à ce moyen. L'ingénieur en chef de la municipalité fera rapport à ce sujet.

La ville continue ses pourparlers avec la "M. W. & P. Co.", concernant les nouveaux tarifs de l'eau. Le prochain contrat sera pour une période de cinquante ans.

CET IMPÔT NE LEUR SOURIT PAS

LES ECHEVINS DE MAISONNEUVE, FAVORABLES A L'ANNEXION, NE VEULENT CEPENDANT PAS DE LA TAXE SPECIALE.

Les échevins de Maisonneuve, qui auront à se retirer dans le courant de l'année, se sont réunis hier, et bien qu'ils ne soient pas contre l'annexion de leur ville à Montréal, ils ne veulent pas du tout être obligés de payer une taxe spéciale, car, prétendent-ils, la ville de Maisonneuve a des dettes, mais elle a aussi des travaux permanents qui sont bien exécutés. On veut aussi, avant que ce projet d'annexion devienne loi, que les employés de la ville demeurent à leur place, c'est-à-dire, que l'hôtel de ville actuel reste ouvert et soit le bureau municipal des quartiers de Maisonneuve, Hochelaga et de la Longue-Pointe.

Il a donc été décidé qu'une délégation de citoyens de la ville se rendrait à Québec afin de faire des suggestions au premier ministre avant de mettre la loi en force. On exposera à M. Gouin les raisons qui militent en faveur de l'exemption de cette taxe spéciale que l'on veut leur imposer et on lui fera comprendre que le Parc de Maisonneuve est la cause de tout le mal pour la ville.

Incidemment, on a appris que la population de la ville était de 35,000 âmes. La propriété impossible est de \$33,000,000, et la propriété non imposable de \$23,000,000, ce qui porte à \$56,000,000 l'évaluation de la ville. Le déficit de la ville pour l'année courante est de \$900,000, dont \$400,000 représentent le déficit courant pour les frais d'administration et le reste pour payer la dette du Parc, car ce dernier a une superficie plus grande que la ville elle-même. La dette totale de la ville est maintenant de \$16,000,000, dont \$7,000,000 pour le Parc.

Après la réception, les directeurs du club Canadien ont servi un goûter à tous les membres présents. La fête a été organisée par M. Eugène Lassalle et le docteur J.-E. Boivin.

On remarquait parmi les hôtes du club, outre ceux que nous avons déjà nommés, MM. Alfred Tarut, Brisset des Nos, J.-R. Genin, Paul Villard, les sénateurs Dandurand et Thibault, le général Labelle, le major Ostiguy, J.-A. Tranquil, P. Leclerc, les majors Mackay-Papineau, Gauvau et Reeb, le capitaine P.-S. Browne, et les lieutenants Ranger, des Trois-Maisons, Morin, etc.

RETRAITE FERMÉE POUR JEUNES FILLES

Une retraite fermée, pour les jeunes filles, sera prêchée par le R. P. Louis Lalonde, S.J., à la Maison St-Joseph, 1040, rue Desbrosses, (Tél. Saint-Louis 1525). Elle commencera le 11 février, à 7 heures 30 du soir.

MARINADES NATIONALES

OIGNONS BLANCS ET MARINADES MELANGEES

Préparées avec de beaux légumes canadiens par des experts canadiens, elles sont égales aux meilleures marinades étrangères et coûtent moins cher.

3 GRANDEURS Les Produits

RAYMOND

sont étiquetés en français

Notre manufacture et nos bureaux seront fermés les 9, 10 et 11 courant.

Jusqu'ici, la ville n'a rien payé pour ses terrains. Ceux dont elle a besoin, lui ont été donnés par les propriétaires, avec promesse de la part de la ville d'une certaine exemption de taxe dans l'avenir.

Si Outremont accepte ses terrains, elle se trouve à les payer, et le syndicat d'Outremont ne sera pas à l'abri de l'augmentation de la taxe, dès que la ville emploiera les terrains concédés, soit à l'élargissement de ses rues, soit pour d'autres usages. Le syndicat consent quand

celui de vous deux qui en a le plus: ce n'est pas à moi de le dire. Je suis prêt, cependant à vous faire bénéficier du principe: que, la femme étant la moitié de l'homme, n'a que la moitié de ses défauts, mais alors, il faut admettre, que sans fausser la proportion, il a le droit d'en avoir deux fois plus que vous.

Il est certain qu'il y a des maris qui sont des brutes, tout comme il y a des femmes à barbe, mais ce sont des monstres, précisément parce qu'ils ne sont pas comme les autres. La règle générale est, que, malgré leurs défauts, les hommes et les femmes sont presque tous capables de devenir de bons maris et de bonnes épouses.

Ces premières désillusions dans le mariage marquent la fin de la lune de miel et le commencement de la lune rousse. La lune de miel, c'était l'union de deux cœurs: la lune rousse, c'est le choc de deux caractères; et de même que les changements de lune sont ordinaires, maintenant, il n'a que des défauts. Comment a-t-il pu me tromper de la sorte? Oui, Madame, vous vous trompiez alors et vous vous trompez encore aujourd'hui. Votre mari a ses défauts sans doute, mais n'avez-vous pas les vôtres? Quel est

celui de vous deux qui en a le plus: ce n'est pas à moi de le dire. Je suis prêt, cependant à vous faire bénéficier du principe: que, la femme étant la moitié de l'homme, n'a que la moitié de ses défauts, mais alors, il faut admettre, que sans fausser la proportion, il a le droit d'en avoir deux fois plus que vous.

Il est certain qu'il y a des maris qui sont des brutes, tout comme il y a des femmes à barbe, mais ce sont des monstres, précisément parce qu'ils ne sont pas comme les autres. La règle générale est, que, malgré leurs défauts, les hommes et les femmes sont presque tous capables de devenir de bons maris et de bonnes épouses.

Ces premières désillusions dans le mariage marquent la fin de la lune de miel et le commencement de la lune rousse. La lune de miel, c'était l'union de deux cœurs: la lune rousse, c'est le choc de deux caractères; et de même que les changements de lune sont ordinaires, maintenant, il n'a que des défauts. Comment a-t-il pu me tromper de la sorte? Oui, Madame, vous vous trompiez alors et vous vous trompez encore aujourd'hui. Votre mari a ses défauts sans doute, mais n'avez-vous pas les vôtres? Quel est

celui de vous deux qui en a le plus: ce n'est pas à moi de le dire. Je suis prêt, cependant à vous faire bénéficier du principe: que, la femme étant la moitié de l'homme, n'a que la moitié de ses défauts, mais alors, il faut admettre, que sans fausser la proportion, il a le droit d'en avoir deux fois plus que vous.

Il est certain qu'il y a des maris qui sont des brutes, tout comme il y a des femmes à barbe, mais ce sont des monstres, précisément parce qu'ils ne sont pas comme les autres. La règle générale est, que, malgré leurs défauts, les hommes et les femmes sont presque tous capables de devenir de bons maris et de bonnes épouses.

Ces premières désillusions dans le mariage marquent la fin de la lune de miel et le commencement de la lune rousse. La lune de miel, c'était l'union de deux cœurs: la lune rousse, c'est le choc de deux caractères; et de même que les changements de lune sont ordinaires, maintenant, il n'a que des défauts. Comment a-t-il pu me tromper de la sorte? Oui, Madame, vous vous trompiez alors et vous vous trompez encore aujourd'hui. Votre mari a ses défauts sans doute, mais n'avez-vous pas les vôtres? Quel est

celui de vous deux qui en a le plus: ce n'est pas à moi de le dire. Je suis prêt, cependant à vous faire bénéficier du principe: que, la femme étant la moitié de l'homme, n'a que la moitié de ses défauts, mais alors, il faut admettre, que sans fausser la proportion, il a le droit d'en avoir deux fois plus que vous.

Il est certain qu'il y a des maris qui sont des brutes, tout comme il y a des femmes à barbe, mais ce sont des monstres, précisément parce qu'ils ne sont pas comme les autres. La règle générale est, que, malgré leurs défauts, les hommes et les femmes sont presque tous capables de devenir de bons maris et de bonnes épouses.



Tout notre assortiment de

Belles fourrures

sera vendu avec un rabais de

10% A 30%

pendant le mois de février

Il nous serait impossible de faire de semblables offres à une époque où le marché mondial des fourrures hausse de plus en plus et où le nombre des peaux offertes est limité, si ce n'était que nous avons une surproduction manufacturière avec les fourrures achetées l'année dernière.

La femme au goût le plus fastidieux trouvera dans notre assortiment tout ce que la mode a décrété en fait de fourrures élégantes, durables et d'une main-d'œuvre irréprochable.

Manteaux en Seal de l'Hudson Simili-Seal Mouton de Perse Chat Sauvage Rat Musqué

dans des modèles ultra-chic Manteaux en Peluche de Soie garnis de belles fourrures

CAPES, ETOLES, ECHARPES et MANCHONS

en Renard, Lynx, Loup, Putois, Zibeline, Vison et Kolinsky

avec un grand assortiment de merveilleux modèles et de tailles exquises.

Ces fourrures sont différentes de celles que l'on trouve ailleurs. Les "Fourrures de la Maison Desjardins" donnent une satisfaction perpétuelle.

Chas Desjardins & Co. Limitée

130, rue St-Denis, Montréal.

LA LUNE DE MIEL ET SES ECLIPSES



La Vie Sportive

FRANK NIGHBOR A JOUÉ AVEC LE CLUB OTTAWA

LA PRESENCE DE CE JOUEUR A ETE D'UN PRECIEUX CONCOURS POUR LES SENATEURS. LE CANADIEN A ETE DE FAIT PAU UN RESULTAT DE 6 A 3, HIER SOIR.

Ottawa, 7.—Le club Ottawa a défait le Canadien, hier soir, à l'Arena, dans la première partie de la deuxième série de la saison de la Ligue de hockey Nationale, par un résultat de 6 à 3.

Les visiteurs comptèrent le premier point, mais les Sénateurs ne tardèrent pas à rejoindre et même devancèrent leurs adversaires, et la première période se termina avec un résultat de 2 à 1, en faveur des joueurs locaux.

La reprise suivante fut une répétition de la première, car les équipiers de la Capitale enregistrèrent deux points contre un pour les Canadiens, et il en fut de même pour la période finale.

Le point saillant de la joute d'hier soir fut sans contredit la réapparition de Frank Nighbor sur l'alignement des Sénateurs, et cet équipier a été d'un précieux concours pour les locaux.

Les équipes s'alignaient comme suit :

Ottawa	Canadiens
Benedict	Buts
Ritchie	Poland
Shore	Connelly
Nighbor	Centres
Darragh	Alles droites
Gerard	Alles gauches
Substituts	Ottawa : Hyland,
Boucher, Denny.	Canadiens : Berlinguette, Couture, Lavolette.

Arbitre : Harvey Pulford.
Assistant : Charlie McKinley.

SOMMAIRE.
Première période.
1.—Canadien, McDonald. 7-30
2.—Ottawa, Darragh. 5-00
3.—Ottawa, Denny. 2-30

Deuxième période.
4.—Ottawa, Denny. 3-00
5.—Canadien, Malone. 8-30
6.—Ottawa, Ritchie. 3-30

Troisième période.
7.—Ottawa, Denny. 1-00
8.—Canadien, Corbeau. 2-00
9.—Ottawa, Nighbor. 13-00

Positions.
Ritchie, 1 mineure ; Hyland, 2 mineures ; Boucher, 1 mineure ; Hall, 2 mineures et 1 majeure ; Malone, 2 mineures ; McDonald, 1 mineure ; Pitre, 1 mineure ; Couture, 1 mineure.

POSITION DES CLUBS.
Deuxième moitié de la saison.
Ottawa. G. P. C. 3
Canadien. 0 1 3 0
Prochaine partie : Samedi, 9 février, Toronto vs Canadien.

TORONTO JOUERA CONTRE CANADIEN

RENFORCE PAR NOBLE, NIGHBOR ET CRAWFORD. LE CLUB DE CHARLIE QUERRIE VIENDRA DE NOUVEAU RENCONTRER LE CANADIEN, SAMEDI SOIR.

Le Canadien, qui est revenu, ce matin, de la capitale, où il s'est mesuré, hier soir, avec le club Ottawa, dans la première partie de la deuxième série de la ligue professionnelle, recevra, samedi soir, la visite du Toronto. Il ne faudrait pas s'imaginer que le Toronto sera de nouveau écrasé par un score de 11 à 2. Le Toronto viendra ici puissamment renforcé et bien déterminé à vaincre le Bleu-Blanc-Rouge, à Montréal même, au milieu de ses partisans. Après avoir vaincu trois fois le Canadien, à Toronto, le club de Charlie Querrie a l'ambition de le battre à Montréal. La tâche est plutôt téméraire, mais Querrie ne considère pas la chose impossible, d'autant plus qu'il aura pour l'aider Noble, Nighbor et Crawford. Dans tous les cas, le Toronto saura faire une belle lutte au Canadien.

AUTRE SUCCÈS

Le Montagnard toujours sur la raquette remporta, hier soir, un nouveau succès, par sa sortie hebdomadaire du mercredi avec dames. Car au-delà d'une dizaine de membres, accompagnés de leur amie s'étaient rendus, pour le départ, à l'angle des rues Mont-Royal et du Parc. Nos joyeux lurons et "lurons", après une bonne marche en raquettes allèrent se régaler au chalet par un succulent goûter. La danse et le chant clôturèrent cette jolte sortie. Celle-ci était sous la présidence de M. G. A. Drouin, que nous félicitons. Le tramway fut retardé près d'une heure par la tempête et nos lurons convertirent le train en chalet, et l'on continua à s'amuser ferme.

Parmi les personnes présentes, l'on remarquait Mlle C. Godin, R. Sasseville, B. Gilbert, E. Bilodeau, F. Godin, A. Godmaire, R. Lizotte, B. Martin, C. Alarie, E. Blain, M. M. R. Hubert, La Casquette, J.-A. Morand, A. Goudron, A. Fiset, D. Magny, E. Lefrançois, A. Cardinal, G.-E. Drouin, G.-A. Drouin, A. Cabana, etc.

TROPHÉE STRACHAN

Mennier et Labelle seront appelés à défendre le trophée Strachan ce soir contre Stronach et Jean Dubuc, du club Crescent. Cette rencontre aura lieu aux allées du Club Canadien à 8 heures 30 précises. Si Mennier et Labelle sortent victorieux de la joute de ce soir, ils auront gagné six parties consécutives et auront droit à une médaille commémorative. Il est inutile de dire que les représentants du National feront l'impossible pour décrocher la victoire.

UNE FAMEUSE RENCONTRE AU ROND JUBILÉ

PARTIE. CE SOIR, ENTRE LE LYALL ET LE CLUB HOCHÉLAGA.

Les deux parties de ce soir, dans la Ligue Montréal, au Jubilé, promettent d'être un spectacle mouvementé. Le programme est le suivant :

8 h. 15.—Garnets vs La Casquette.
9 h. 30.—Lyall vs Hochéлага.

Cette dernière partie est d'une importance extrême et elle aura une influence décisive sur le championnat de la Ligue Montréal. Il est presque certain que celui des deux clubs qui sera vainqueur, ce soir, dans la partie Lyall-Hochéлага, sera éliminé de la course au championnat. Actuellement, il y a trois clubs d'égal pour la première place, le Lyall, l'Hochéлага et le Sainte-Anne. Ce dernier a deux parties à jouer, toutes deux avec les Stars. Il a donc de bonnes chances de les gagner, toutes deux. Le Lyall doit jouer, ce soir, avec l'Hochéлага, et le 14 février avec la Casquette. S'il gagne, ce soir, il aura de bonnes chances de vaincre la Casquette, lundi prochain, pour rester égal avec le Sainte-Anne.

Une défaite sera certainement fatale au Lyall ou à l'Hochéлага. Le perdant sera éliminé de la course. C'est donc dire que le Lyall et l'Hochéлага vont se livrer une grande lutte ce soir.

La partie entre les Garnets et la Casquette sera aussi intéressante.

LE MONTAGNARD

Les membres du club de raquetteurs Le Montagnard prochain, le 10 février à la bénédiction d'un drapeau à l'église Sainte-Brigitte. Tous les membres sont priés de se rendre pour tous les de la rue Berri où aura lieu le départ pour cette sortie.

M. X.-E. Narbonne, qui a été chargé des préparatifs pour cette sortie, invite tous les membres, anciens et nouveaux, à prendre part à cette fête, car il tient à ce que Le Montagnard figure avec avantage. Le corps de clairons est prié de se rendre au grand complet, car avant la cérémonie religieuse il y aura parade par les rues de la ville.

MONTREAL HAT EST VAINQUEUR

Le club de quilles de la Montreal Hat a remporté deux belles victoires ces jours derniers dans des joutes de quilles en triomphant des équipiers de la maison J.-M. Orkin et des représentants de la compagnie New-York Hat. Dans chacune de ces rencontres le Montreal Hat a gagné trois parties.

Voici les résultats détaillés :

J.-M. Orkin.	Montreal Hat.
Desrochers. 106 114 115 335	
Bussault. 118 101 143 352	
Charpentier. 137 168 305	
Gauthier. 118 118	
Nantel. 128 171 149 448	
Nugent. 150 97 135 382	
Totaux. 645 651 660 1956	

Montreal Hat.	New-York Hat.
Florence. 119 82 193 394	
Barney. 133 116 122 371	
Garber. 199 164 145 508	
Leclerc. 179 133 130 442	
Mineau. 140 166 146 446	
Totaux. 770 655 736 2161	

Montreal Hat gagne 3 parties.

New-York Hat.	Montreal Hat.
R. Binette. 119 135 131 385	
C. Jacob. 142 146 133 421	
Raoul Binette. 103 104 74 281	
Rosenthal. 104 111 147 362	
Sandy. 159 98 101 358	
Totaux. 627 594 586 1807	

Montreal Hat.	New-York Hat.
Goodman. 105	
Florence. 112 127 239	
Barney. 135 146 113 394	
Leclerc. 145 139 128 412	
Garber. 114 147 122 383	
Mineau. 192 201 155 548	
Totaux. 691 745 645 2081	

Montreal Hat gagne 3 parties.

LES RAQUETTEURS DU SAINT-JACQUES

Le club de raquetteurs St-Jacques fait un appel tout particulier à ses membres afin de se joindre aux clubs qui ont répondu à l'invitation du Ste-Brigitte. Les membres devront se rendre en costume, au local du club, No 324, Ste-Catherine Est, dimanche, 10 courant.

Cette sortie promet d'être une des plus importantes de la saison et la direction du club espère que tous les membres se feront un devoir d'être présents. Dans l'avant-midi, les membres du club feront une marche dans la montagne et seront de retour vers 12 h.

P. NOLIN, Sec.-trés.

Vous aimez les sports? Vous devez donc lire les chroniques sportives du NATIONALISTE.

LES SERIES DE LA CLASSE "B" DE LA M. B. A.

Voici les résultats des parties jouées, hier soir, dans les séries de la classe "C", de la Montreal Bowling Association :

SECTION 1.	
Delpé. 129 143 116 388	
P. Rolland. 124 136 151 411	
V. Ahern. 180 135 165 480	
G. Ménard. 87 164 109 360	
A. St-Jean. 155 143 215 513	
Totaux. 675 721 756 2152	

M.A.A.A.	
G. Dew. 151 130 167 448	
J. Boire. 153 158 157 468	
F. Painter. 159 121 140 420	
W. Brodie. 135 167 186 488	
J. Marshall. 160 175 170 505	
Totaux. 788 751 820 2329	

Maisonneuve	
Desmarais. 150 191 159 500	
Dubé. 148 159 152 459	
Cournoyer. 129 148 117 424	
Gauthier. 146 133 139 418	
Joly. 154 201 132 487	
Totaux. 727 832 729 2288	

Standard	
Shaver. 200 161 167 528	
Abbott. 152 159 181 492	
Hughes. 118 133 162 413	
Balt. 146 165 149 460	
Frigon. 178 169 181 518	
Totaux. 739 792 840 2361	

B.R.Y.M.C.A.	
Ulley. 157 136 143 436	
Wilson. 155 139 173 468	
Pearson. 158 161 163 482	
Perrie. 152 125 147 424	
Turnbull. 197 155 169 521	
Totaux. 819 716 745 2331	

Carillon	
Lahaise. 147 163 151 466	
Gelinas. 149 139 168 456	
Pavette. 170 167 173 510	
Germain. 149 153 150 452	
Jeanotte. 145 191 158 494	
Totaux. 760 818 800 2378	

SECTION 2.	
Bloom. 141 111 121 373	
Menzie. 167 124 150 441	
McDonald. 118 108 151 377	
Cunningham. 154 102 134 389	
O'Brien. 114 169 144 397	
Totaux. 694 614 670 1978	

Cercle Laval.	
Laforte. 164 158 158 480	
Laforte. 123 158 155 436	
Dufresne. 147 116 151 414	
Farmer. 177 172 163 512	
D. Vincent. 200 179 176 555	
Totaux. 811 783 803 2397	

C.Y.M.C.A.	
Snell. 103 95 112 310	
Cooghlin. 126 175 168 469	
Park. 143 125 141 409	
White. 150 163 170 483	
Langridge. 132 146 116 389	
Totaux. 654 704 702 2060	

Laurier.	
Molard. 170 150 147 467	
Langevin. 137 136 147 420	
Lapointe. 161 160 148 469	
Longpre. 133 180 116 449	
Barolet. 151 131 152 434	
Totaux. 772 757 710 2239	

Bessner.	
V. Jaemain. 178 169 223 570	
Wagner. 153 151 181 485	
Drimmer. 193 193 162 548	
Garfinkle. 131 142 124 397	
Brown. 126 203 212 541	
Totaux. 781 858 902 2541	

Caledonia Rouge.	
W. Atkinson. 121 140 133 394	
H. Butler. 192 128 190 510	
F. Ashbury. 154 171 157 482	
G. Kelley. 154 141 193 488	
G. Armstrong. 131 167 156 454	
Totaux. 752 747 829 2328	

Lions.	
Vland. 178 190 149 517	
Sass. 149 113 121 383	
Presser. 128 148 181 457	
Dunberry. 198 128 141 467	
Surgeon. 161 122 171 454	
Totaux. 814 701 763 2298	

Hochéлага.	
Jarvis. 143 158 301	
White. 170 175 177 523	
Poul. 158 152 129 439	
Houde. 139 174 157 470	
Lamothe. 157 149 176 482	
Totaux. 768 808 776 2352	

Carlisle.	
G. Emberg. 128 148 116 392	
P. Amey. 103 102 127 332	
C. Jamieson. 122 147 207 477	
H. Powers. 127 179 171 477	
H. Dyke. 153 130 135 418	
Totaux. 633 761 756 2150	

Lafontaine.	
E. Proulx. 111 155 135 401	
A. Patry. 166 144 171 481	
W. Forest. 130 137 167 434	
H. Malo. 143 135 122 400	
A. Bernard. 191 165 190 546	
Totaux. 741 736 785 2262	

L'INSTITUT ST-ANTOINE

Le St-Antoine, de l'Ecole de réformation, est allé rencontrer samedi dernier le Bien-Etre, qu'il avait défié le 20 janvier dernier, par un résultat de 3 à 0. Après une heure de jeu fort intéressant et excitant au possible, les deux clubs quittèrent la glace avec une égalité de points, soit 2 à 2.

Nous ne pouvons faire une distinction entre nos joueurs, car tous jouèrent avec un ensemble parfait et firent leur gros possible, mais il nous faut mentionner le jeu sensationnel de "Bill" Powers, gardien de buts.

SOMMAIRE.
Première période.
St-Antoine...Lambert. 3.05
St-Antoine...Lambert. 50
Deuxième période.
Aucun point.
Troisième période.
St-Antoine...Ryan. 7.50
Bien-Etre...Whitmore. 3.10

LA CONSCRIPTION EXEMPTION ET APPELS REFUSÉS

LE JUGE MACLENNAN NE VEUT PAS LIBÉRER DU SERVICE MILITAIRE UN AGRICULTEUR CHARGE DE LA CULTURE D'UNE TERRE DE 500 ACRES.—L'APPEL AUSSI REFUSE.

Le juge Macleennan a refusé, hier après-midi, à cinq conscrits, le droit d'en appeler au juge Duff. Six requêtes de cette nature ont été présentées au tribunal qui n'a fait droit à la demande que dans le cas d'un étudiant en télégraphie sans fil, du nom de Joseph Borbridge.

Bien que les derniers règlements du ministère de l'Agriculture décrètent l'exemption d'un cultivateur qui est engagé à la culture de 30 acres de terre, le juge Macleennan a non seulement refusé l'exemption, mais il a également refusé le droit d'appel à Napoléon Lagacé, un expert en agriculture, qui est chargé de la culture de 500 acres. Lagacé est à l'emploi de la Congrégation Notre-Dame, à la maison-mère, rue Sherbrooke, et la supérieure de la communauté a signé un affidavit dans lequel elle jure que le conscrit a charge de la culture de 500 acres, dont les produits servent aux besoins de la congrégation, et qu'il est impossible de le remplacer, en ce cas, Lagacé est d'une compétence absolue, ayant étudié trois ans au collège d'agriculture d'Oka, et que des hommes d'expérience aussi grande sont très rares, au Canada. La congrégation paie cet employé 800 par mois, en plus de sa pension et de son lavage. C'est là une preuve concluante de l'utilité de ses services.

En dépit de ces faits qui n'ont été aucunement contestés, le juge Macleennan a refusé le droit d'appel. Il a prétendu que la congrégation n'a pas demandé l'exemption de son employé, en première instance, et qu'on n'a découvert la trace d'aucune grande ni d'aucune fausse représentation dans le premier jugement. Le juge ne voit pas, dans les circonstances, le droit que peut avoir le conscrit d'en appeler de la décision du tribunal.

La requête pour appel sera probablement présentée au juge Duff, qui ne pourra rendre jugement que selon la jurisprudence déjà créée et les règlements du ministère d'Agriculture.

John Fry, de Westmount, n'a pas eu plus de succès. Son exemption avait été refusée, bien qu'il eût invoqué comme motifs ses obligations financières et domestiques. Dans sa requête pour appel, le conscrit a allégué que ses frères seront bientôt enrégimentés en Angleterre. Comme cette raison n'a pas été invoquée, lors de l'audition, l'appel a été refusé.

Albert Henry et Omer Lagacé, soutiens de famille, voulaient également interjeter appel de la décision de M. Macleennan qui a refusé l'exemption au premier et ne l'a accordée au second que jusqu'au 1er mai. Ils n'ont pas été plus heureux. Albert Barrette est dans le même cas.

OPPOSÉ À LA PROHIBITION

Baltimore, 6.—Le cardinal Gibbons a dénoncé hier, la prohibition nationale, et il a déclaré que les législateurs ne devraient pas obéir "au fanatisme qui semble nous guider sous ce rapport". Il a ajouté que quelques-uns des législateurs semblaient agir par lâcheté en allant contre leurs fortes convictions et en donnant leur vote en faveur de l'adoption qu'on veut introduire à la loi actuelle.

"Je crois, a dit le cardinal, que si l'amendement est voté, il sévèrera, dans toutes les parties du pays, des alambics qui fabriqueront une espèce inférieure d'eau-de-vie qui fera plus de tort que n'en fait le commerce légitime qui se fait présentement. La bière et les vins légers disparaîtront, et celui qui voudra boire, devra se résigner à prendre la sorte de liqueur envivante fabriquée subrepticement, et nous verrons l'effet qui s'en fera sentir sur les membres de la nation.

Ceux qui favorisent l'adoption de l'amendement prétendent que la boisson est nuisible et devrait, en conséquence, être exterminée. Il y a beaucoup de choses dans le moyen des pharmaciens qui sont plus nuisibles au système humain, beaucoup de choses qui sont mortelles quand elles sont absorbées, et pourtant nous ne penserions pas à fermer les pharmacies.

"La boisson constitue une aide à la santé parfois, comme tout médicament, nous le dira.

"Il n'y a pas de plus grand avocat de la tempérance que moi-même. Je l'ai prêchée à chaque occasion. Je crois que c'est le seul moyen de supprimer les maux qui résultent de l'usage de l'alcool. Je suis convaincu que la prohibition n'est pas un remède, car on pourra obtenir autant de boisson, mais d'une valeur de beaucoup inférieure.

"L'adoption de l'amendement sera une calamité. Les partisans de l'amendement ne seront pas satisfaits de cette victoire, et ils essaieront de nous imposer des lois nuisibles qui réduiront notre liberté individuelle à très peu de chose."

Le St-Antoine, qui arrêta nombre de coups qui paraissent des points certains, Ryan, Whitmore et Robillard furent les étoiles du Bien-Etre, St-Antoine.

Les joueurs du Bien-Etre furent : Clavet, défense; Boivin, défense; Lefebvre, centres; Ryan, centres; Whitmore, droites; Whitmore, droites; Thompson, droites; Gauthier, droites; Jannard, droites; Martin, droites.

SOMMAIRE.
Première période.
St-Antoine...Lambert. 3.05
St-Antoine...Lambert. 50
Deuxième période.
Aucun point.
Troisième période.
St-Antoine...Ryan. 7.50
Bien-Etre...Whitmore. 3.10

LA DÉMARCHE RESTE VAIN

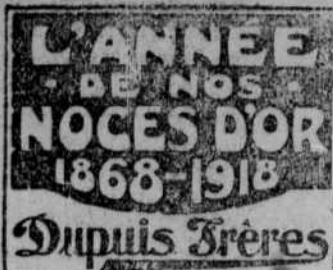
LE SOUS-CONTROLEUR DU COMBUSTIBLE DIT NE POUVOIR SE RENDRE AU DESIR DES MARCHANDS DÉTAILLANTS DE VOIR CHANGER LES DATES DE FERMETURE DES MAGASINS.

Ottawa, 7.—La requête adressée par l'Association des marchands détaillants du Canada afin de faire changer les dates indiquées par l'arrêté de fermeture de samedi, dimanche et lundi à dimanche, lundi et mardi, n'a pas reçu de réponse favorable de la part de M. C. W. Petersen, sous-contrôleur du combustible, qui a entendu, vers midi, hier, ce qu'avait à dire une délégation de cette association.

M. Petersen fit remarquer que faire des changements dans l'arrêté maintenant causerait une plus grande confusion. En établissant comme jours de fermeture samedi, dimanche et lundi, l'administration avait pris en considération les salaires qui perdraient moins sur leur paye. Il pensait aussi que si tous les détaillants obéissaient à l'ordonnance, nul d'entre eux n'en souffrirait réellement. M. Petersen promet que s'il devenait nécessaire d'émettre une autre fois un semblable décret, on examinerait avec le plus grand soin leur point de vue.

Les détaillants se sont déclarés satisfaits de cette promesse, et proposent de seconder par tous les moyens en leur pouvoir la mise à exécution du présent décret. Ils désiraient particulièrement que tous les détaillants reçussent le même traitement.

M. Petersen annonça qu'un amendement à l'arrêté y serait ajouté pourvoyant à ce que le charbon, le bois et le pét



LA PLUS MERVEILLEUSE DES VENTES DE ROBES

VOYEZ NOS VITRINES
PAS DE COMMANDES PAR POSTE
OU TELEPHONE

VALANT 22.00 ET 25.00 POUR 14.95

Des centaines de magnifiques robes nouvelles, œuvres des meilleurs manufacturiers américains, dans une immense variété de modèles.

ROBES DE SORTIE
ROBES D'APRES-MIDI
ROBES DE SOIRÉEMODELES NOUVEAUX
NUANCES NOUVELLES

ETOFFES : crêpe de Chine, taffetas, soie duchesse, chiffon et serge.

COULEURS : marine, noir, brun, vert, gris, copen, tan, blanc et rose.

Toutes grandes pour dames et fillettes.

REMARQUEZ BIEN LES VALEURS : jusqu'à 25.00

pour... 14.95

La vente s'ouvrira à 8 h. 30 a.m. VENDREDI.

Au premier.

ETOFFES A ROBES ET A COSTUMES DE DE PRINTEMPS

VALANT 1.00 ET 1.25 POUR 79

750 verges d'étoffes à robes et à costumes de printemps en vente vendredi à ce bas prix.

GABARDINE "BRADFORD", 40

pouces.

TWEED ECOSSAIS, 42 pouces.

SUITING "COVERT" ANGLAIS, 40

pouces.

ETOFFE A CARREAUX "BERGER", 42

pouces.

PLAID TARTAN, 40 pouces.

VALEURS 1.00 ET 1.25, 79

pouces.

PAILLETTE NOIRE, 36 pouces, tissu

pur soie d'un noir jais très brillant, texture ferme ne froissant pas et ne coupant pas, qualité

durable et pesantier spéciale pour blouses ou robes. Val. 1.50

pour... 1.29

VELUTINA A COSTUMES, 45 pouces, texture

fine, fini soyeux et surface ne s'épailant pas. Magnifique velours, toujours de mode, pour jupes, robes ou costumes, dans toutes les

belles nuances de prune, nègre, brun poque, bleu saxe, copen, marine et

noir. Val. 4.50 pour... 2.95

Au rez-de-chaussée.

CIGARES

50 LA CHAMPAGNE... 2.98

50 LA MARITANA... 2.99

50 SEVEN-TWENTY-FOUR... 3.00

TRES SPECIAL

50 B.N... 1.37

Au rez-de-chaussée.

8 H. 30 A 9 H. 30

TRES SPECIAL

CHAPEAUX ET FOULARDS en flanelle, en blanc rayé vert, blanc rayé

bleu, blanc rayé jaune. Spécial... 59

Pas de commandes par poste ou téléphone.

Au rez-de-chaussée.

LES COMMANDES PAR LA POSTE

sont acceptées pour toutes les marchandises annoncées, à moins d'indication contraire. Ecrivez tout de suite. SATISFACTION OU ARGENT REMIS.

SERVICE D'OPTIQUE

LORNGONS de première qualité, sans

cercle, avec verres sphériques. Val. 4.00 pour... 2.89

VERRES COMPOSES, en 1.50

plus... 1.50

Au premier.

AU RAYON DES MEUBLES



LITS-TABLES, entièrement oxydés, avec

matelas recouvert de denim, très commode

durant le jour, ne prenant pas de place, 4 grands

différents : 2'6", 3', 3'6", 4' par 6'. Prix

spéciaux pour cette vente... 7.00 7.75 8.50

9.25

AMEUBLEMENTS DE BOUDOIR, rembourrés

de tapisserie de bonne qualité, 4 morceaux

composant : 1 causeuse 1 berceuse, 1 fauteuil, 1 table... 36.75

MOYENNANT UN LEGER ACOMPTÉ, NOUS EMAGASINERONS GRATUITEMENT VOS MARCHANDISES.

149.75

Au deuxième.

DUPUIS FRERES, Limitée.

INTERESSEZ-VOUS A NOS OCCASIONS DU VENDREDI

ELLES EN VALENT LA PEINE

VOTRE CHOIX A .45

STORES en toile beige ou verte, 37 x 72

pouces, pour fenêtres... 45

PRELART CANADIEN, fini de deux

couches de verni, la verge carrée... 45

CORDELIÈRES en soie de toutes nuances, pour

coussins ou kimonos, chacune... 45

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

25 paires de rideaux échantillons, en dentelle

Nottingham blanche. Val. 2.00 la paire, pour... 14.95

MOITIE PRIX

Pas de commandes par poste ou téléphone.

Au troisième.

VALEURS A REMARQUER

BOTTINES pour hommes, veau noir ou acajou,

style lacé, semelles semidoubles, à trepointe

Good-year, talons bas. Toutes pointures dans

chaque style... 5.45

BOTTINES DE TOILETTE, en cuir verni, tige

en drap ou cuir, empeigne courte, style bouton-

né, belle forme, pour garçons. Pointures 11

à 13 dans chaque style... 2.89

PANTOUFLES tout feutre, en gris ou noir, avec

semelles en feutre brun épais, forme large, pour

hommes. Pointures 6 à 10 dans le lot... 89

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

BOTTINES en veau fendu, style lacé "Blucher",

empeigne courte, forme large et seyant, pour

jeunes gens. Pointures 1 à 5... 2.49

Pour une heure seulement.

Pas de commandes par poste ou téléphone.

Au rez-de-chaussée.

GRANDE VENTE APRES L'INVENTAIRE

Au département des chaussures, des valeurs

intéressantes vous seront offertes.

BOTTINES pour dames, chevreau mat ou verni,

empeigne longue, forme fuyante, tige en drap ou

cuir, semelles à trepointe Good-year, talons cu-

bains ou concaves. Toutes pointures... 4.95

BOTTINES en cravante noire, semelles en

Néolin, style lacé, tige 8 pouces de hauteur, forme

fuyante et bout uni, talons en caoutchouc, pour

dames. Pour écrouler à... 4.45

GUETRES hauteur 12 boutons, en fauve, gris

perle ou foncé, pour dames. Toutes pointures dans

chaque couleur, largeur "E". VENDRE... 1.98

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

CLAQUES de forme fuyante, en brun Havane,

allant sur les bottines à talons hauts ou bas, pour

dames. Toutes pointures. Pour une heure

seulement... 98

Pas de commandes par poste ou téléphone.

Au premier.

POUR GARNIR

LES VETEMENTS

ENTRE-DEUX de dentelle torchon, pour garniture de

lingerie. Valeurs .02 et .03 la verge. 12 verges... 05

DENTELLE DE TULLE, 5 pouces, choix de patrons,

pour jabots, etc. Valeurs .19 et .25 pour... 07 1/2

DENTELLE TORCHON ET VALENCIENNES, variété

de dessins délicats, pour garniture de lingerie... 03

Val. de .05 pour... 03

TULLE qualité tout soie, 40 pouces, beau choix de

couleurs, bonne pesantier pour blouses, man-

ches de blouses ou robes. Spécial... 98

Au rez-de-chaussée.

DUPUIS FRERES, Limitée.

LAINES! LAINES!

LAINE ANGORA blanche, boule 1-4 oz. 45

Spécial... 45

LAINE "SHETLAND FLOSS", en blanc, bleu pâle,

rose pâle, brun, rouge, noir, jaune. Spécial, l'once

15 18 20

Au troisième.

LAINE "SHETLAND" à 2 brins, et LAINE "LON-

DON" à 4 et 6 brins, toutes les couleurs. 2.80

Spécial, la lb... 30

LAINE IVOIRINE "BEEHIVE", en blanc,

noir, mauve, bleu pâle. Spécial, la boule... 30

COMPLETS POUR JEUNES GENS

COMPLETS, modèles nouveaux, pour jeunes gens.

Grandeurs : 33 à 36... 14.95

En tweed rayé gris... 14.95

En tweed rayé brun... 14.95

En cheviote gris foncé... 14.95

COMPLETS, genre "Norfolk", culotte bouffante,

pour garçons de 9 à 17 ans... 7.45

En tweed mélangé brun... 8.50

En tweed rayé gris... 9.50

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

PANTALONS

en tweed rayé

gris foncé, pour

hommes. Valeur

spéciale à

2.59

Au rez-de-chaussée.

ARTICLES POUR MESSIEURS

SOUS-VETEMENTS en laine

blanche, fini cachemire, mar-

que "Woolsey". Val. 7.50 le

morceau, pour... 3.98

MEMES, excepté couleur

naturelle, val. 5.00

pour... 2.98

CHEMISES DE NUIT en

naillette de couleur, rayée,

modèles très amples. Grandeurs

14 à 18. Très spé-

cial... 1.29

BAS en cachemire noir, teinte solide, talon et bout

au pied doubles. Pointures 9-12 à 11. Spé-

cial... 59

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.

BRETÈLLES, unies ou à rayures, modè-

les français. Très spécial... 39

Pas de commandes par poste ou téléphone.

Au rez-de-chaussée.

BRODERIES

BRODERIE, 18 pouces, sur linon et mousseline sui-

se, pour volants ou cache-corset. Spécial... 39

BRODERIE, 12 pouces, en flanellette blanche, avec

dessins bleu pâle et rose pâle. Spécial... 14

Au rez-de-chaussée.

PATISSERIE

350 rouleaux à la

gelée, 3 pour... 29

500 douzaines de

biscuits assortis, 3

douzaines... 24 1/2

Beignes, la douz.

14 1/2

Brioche, la douz.

14 1/2

Gâteaux éponge, la

douzaine... 14 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

Brioche, la douz.

18 1/2

L'ÉPICERIE

SPECIALS DU JEUDI SOIR

Par téléphone de 6 h. à 10 h.

TEL. EST 8000

FEVES BLANCHES, 2 livres... 29

NETTOYEUR "OLD DUTCH"... 07 1/2

Limon : 3 boîtes.

Avec commande d'épicerie.



Meilleur sucre granulé, sac

de 2 lbs... 35

Avec commande d'épicerie.

Orge mondé, 3 lbs... 25

Farine de riz, 3 paq... 29

Blanc-manger ou poudre 4

lits 6 paq... 25

Sucre rouge, 1 lb... 25

Cloves fraîches, 2 lbs... 35

Sucre d'érable pur, lb... 25

Raisin sans noyau, paquet

de 1 lb... 14

Coco filant (cocoanut), lb

23

Pruneaux de Californie, lb

15

Mayonnaise Royale, bout

15, 28... 35

Pêches évaporées, lb... 25

Essences assorties, 3 bouteilles

paq... 50

Essences pour gâteaux, sa-

veurs assorties, 3 bouteilles

paq... 25

Nuts, 2 paq... 29

Coco filant (cocoanut), lb

23

Marinades, bout... 18, 28

Bonnes hots luna, bte 1-2

lb... 29

Morue fraîche ou haddies,

bte... 25

Empois, 2 lbs... 18

Taploca, paq... 25

Confitures pures, tous gen-

res, de Wagstaffe, jarre 1 lb

28

Poudre à laver Baido, 6

paq... 25

Grème de blé ou blé rou-

ge, 3 lbs... 25

Flocons de maïs Kinkie,

3 paq... 28

Kettyleur Maple Leaf, bte

10, 2 pour... 15

Fèves blanches ou brunes,

lb... 18

Fèves Lima, lb... 20

Poudre à laver Lustrine, 6

paq... 27

Casson, 10 lbs... 28

Confitures pures de Hay-

mond, aux fraises ou fram-

boises, jarre... 29 et 43

Poudre à laver Baido, 6

paq... 25

Orge perlé, 3 lbs... 27